

Aujourd'hui avec / la fibre jusqu'au domicile / Crave /
l'Internet rural / le service à la clientèle / Alt Télé /
les réseaux sans fil / les solutions de collaboration /
les villes intelligentes / la vidéo en continu / le hockey /
le service Wi-Fi Partout chez vous / Bell Télé Fibe /
le basketball / la diversité et l'inclusion / les réseaux
virtuels / la portée publicitaire / les services d'itinérance /
la plus vaste conversation sur la santé mentale / l'IdO /
les voitures connectées / les services gérés / le football /
la R et D / la programmation locale / le libre-service /
l'amélioration du réseau au Manitoba / la radio en continu /
les services sans fil prépayés / la sécurité d'entreprise /
l'efficacité en affaires / la sécurité publique / le soccer /
les actualités, les sports et le divertissement / La Source /
le réseau sans fil dans le métro de Montréal / les centres
de données / la connectivité des succursales / le suivi
des commandes / les vitesses large bande / la production
de contenu / les maisons intelligentes / l'informatique
en nuage / les communications unifiées / le savoir-faire
au Canada / les dividendes / **la vie est Bell.**

T2

Rapport aux actionnaires du
deuxième trimestre de 2019
LE 31 JUILLET 2019

BCE

Table des matières

Rapport de gestion	1
1 Vue d'ensemble	3
1.1 Faits saillants financiers	3
1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités	5
1.3 Hypothèses	6
2 Analyse financière consolidée	7
2.1 États consolidés du résultat net de BCE	7
2.2 Connexions clients	8
2.3 Produits d'exploitation	9
2.4 Coûts d'exploitation	10
2.5 Bénéfice net	11
2.6 BAIIA ajusté	11
2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	12
2.8 Amortissements	12
2.9 Charges financières	12
2.10 Autres (charges) produits	13
2.11 Impôt sur le résultat	13
2.12 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA	13
3 Analyse des secteurs d'activité	14
3.1 Services sans fil de Bell	14
3.2 Services sur fil de Bell	18
3.3 Bell Média	23
4 Gestion financière et des capitaux	26
4.1 Dette nette	26
4.2 Données liées aux actions en circulation	26
4.3 Flux de trésorerie	27
4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	29
4.5 Gestion des risques financiers	29
4.6 Notations	31
4.7 Liquidité	31
5 Information financière trimestrielle	32
6 Cadre réglementaire	33
7 Risques d'entreprise	35
8 Méthodes comptables, mesures financières et contrôles	37
8.1 Nos méthodes comptables	37
8.2 Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés	39
8.3 Contrôles et procédures	42
États financiers consolidés	43
États consolidés du résultat net	43
États consolidés du résultat global	44
États consolidés de la situation financière	45
États consolidés des variations des capitaux propres	46
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	47
Notes annexes	48
Note 1 Renseignements sur la société	48
Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables	48
Note 3 Acquisitions et cessions d'entreprises	49
Note 4 Information sectorielle	49
Note 5 Coûts d'exploitation	52
Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	52
Note 7 Autres (charges) produits	53
Note 8 Bénéfice par action	53
Note 9 Dette	53
Note 10 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	54
Note 11 Actifs et passifs financiers	54
Note 12 Capital social	56
Note 13 Paiements fondés sur des actions	56
Note 14 Adoption d'IFRS 16	58

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et la *société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la section 8.2, *Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés*, aux pages 39 à 42, pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR et des indicateurs de performance clés définis.

Veillez vous reporter aux états financiers consolidés non audités de BCE pour le deuxième trimestre de 2019 (états financiers du T2 2019) lorsque vous lirez le présent rapport de gestion. Nous vous encourageons également à lire le rapport de gestion de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, daté du 7 mars 2019 (rapport de gestion annuel 2018 de BCE), mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE, daté du 1^{er} mai 2019 (rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE). Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 31 juillet 2019, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez plus d'information sur nous, y compris la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, datée du 7 mars 2019 (notice annuelle 2018 de BCE), ainsi que les derniers rapports financiers, y compris le rapport de gestion annuel 2018 de BCE et le rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE, sur le site Web de BCE, à BCE.ca, sur SEDAR, à sedar.com, et sur EDGAR, à sec.gov.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les trimestres (T2) et les semestres (cumul annuel) clos les 30 juin 2019 et 2018.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section et les sous-sections *Hypothèses*, la section 1.2, *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités*, la section 3.2, *Services sur fil de Bell – Principaux faits récents touchant nos activités*, la section 3.3, *Bell Média – Principaux faits récents touchant nos activités*, la section 4.1, *Dette nette*, et la section 4.7, *Liquidité*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur nos plans de déploiement pour les réseaux et les dépenses d'investissement, l'amélioration attendue du ratio de levier financier net de BCE, nos besoins de liquidités prévus en 2019, la réalisation attendue de l'acquisition proposée du réseau de télévision (télé) généraliste V et de ses actifs numériques, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 31 juillet 2019 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans la section et les sous-sections *Hypothèses* du présent rapport de gestion, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 31 juillet 2019. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la concurrence, au cadre réglementaire, à la sécurité, à la technologie, aux activités d'exploitation, aux conditions économiques et financières et autres en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans ce rapport de gestion, comprennent, mais sans s'y limiter, les risques décrits ou mentionnés à la rubrique 7, *Risques d'entreprise*, intégrée par renvoi dans la présente mise en garde.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments exceptionnels, ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 31 juillet 2019. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

Comme il est exigé, nous avons adopté la Norme internationale d'information financière (IFRS) 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, comme il est décrit à la section 8.1, *Nos méthodes comptables*. Nous avons adopté IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée en vertu de laquelle les états financiers des périodes présentées antérieurement n'ont pas été retraités et continuent d'être présentés conformément à la Norme comptable internationale (IAS) 17, *Contrats de location*, comme le permettent les dispositions transitoires particulières d'IFRS 16. L'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 a été reflété comme un ajustement apporté au déficit au 1^{er} janvier 2019.

Conformément à IFRS 16, la plupart des contrats de location sont comptabilisés dans l'état de la situation financière comme des actifs au titre du droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles, et l'obligation locative correspondante est comptabilisée dans la dette. En vertu d'IFRS 16, les charges liées à ces contrats de location sont comptabilisées dans la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et dans les charges d'intérêts, tandis que selon IAS 17, les charges liées aux contrats de location simple étaient comptabilisées dans les coûts d'exploitation. Conformément à IFRS 16, les remboursements du principal à l'égard de ces contrats de location sont comptabilisés à titre de remboursement de titres d'emprunt à long terme dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, et la composante intérêt est comptabilisée dans les intérêts payés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. L'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net. Auparavant, conformément à IAS 17, les paiements au titre de contrats de location simple étaient présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Afin de refléter les changements liés à la façon dont nous gérons nos activités et nous évaluons le rendement, notre secteur Services sans fil inclut maintenant la totalité des résultats d'exploitation de La Source (Bell) Électronique inc. (La Source), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, et les périodes antérieures ont été retraitées à des fins de comparaison. Auparavant, les résultats de La Source étaient inclus dans nos secteurs Services sans fil et Services sur fil.

1.1 Faits saillants financiers

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS DE BCE POUR LE T2 2019

Produits d'exploitation	Bénéfice net	BAlIA ajusté ⁽¹⁾	Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾
5 930 \$	817 \$	2 595 \$	761 \$	847 \$	2 093 \$	1 093 \$
millions + 2,5 % VS T2 2018	millions + 8,2 % VS T2 2018	millions + 6,8 % VS T2 2018	millions + 8,1 % VS T2 2018	millions + 9,0 % VS T2 2018	millions + 1,8 % VS T2 2018	millions + 10,0 % VS T2 2018

CONNEXIONS CLIENTS DE BCE

Services sans fil ⁽²⁾ Au total	Services Internet haute vitesse de détail ⁽²⁾⁽³⁾	Services de télé de détail ⁽³⁾	Services d'accès au réseau (SAR) résidentiels de détail ⁽³⁾
+ 3,4 %	+ 4,1 %	+ 1,0 %	(8,8) %
9,6 millions d'abonnés au 30 juin 2019	3,5 millions d'abonnés au 30 juin 2019	2,8 millions d'abonnés au 30 juin 2019	2,8 millions d'abonnés au 30 juin 2019

(1) Les termes BAlIA ajusté, bénéfice net ajusté et flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 8.2, Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés – BAlIA ajusté et marge du BAlIA ajusté, Bénéfice net ajusté et BPA ajusté ainsi que Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus comparable.

(2) Au début du T1 2019, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services sans fil afin de retrancher 167 929 abonnés (72 231 abonnés des services postpayés et 95 698 abonnés des services prépayés) comme suit : (A) 65 798 abonnés (19 195 abonnés des services postpayés et 46 603 abonnés des services prépayés), en raison de l'achèvement des travaux de mise hors service du réseau d'accès multiple par répartition en code (AMRC) le 30 avril 2019, (B) 49 095 abonnés des services prépayés par suite de la modification des conditions de notre politique de désactivation qui, principalement, sont passées de 120 jours pour Bell/Virgin Mobile Canada (Virgin Mobile) et de 150 jours pour Lucky Mobile, à 90 jours, (C) 43 670 abonnés des services postpayés qui se rapportent à l'Internet des objets (IdO), précision attribuable au fait que nous avons raffiné notre définition du terme abonné pour tenir compte de l'évolution technologique, et (D) 9 366 abonnés du service Internet sans fil fixe postpayé qui ont été transférés dans notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail.

(3) En date du 1^{er} janvier 2019, nous avons cessé de présenter les abonnés de gros dans notre clientèle d'abonnés des services Internet, de télé et des SAR résidentiels, ce qui reflète l'accent que nous mettons sur le marché de détail. Nous avons donc retraité les chiffres présentés en 2018 sur la clientèle d'abonnés à des fins de comparabilité.

FAITS SAILLANTS – ÉTATS DU RÉSULTAT NET DE BCE

	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 231	5 129	102	2,0 %	10 276	10 093	183	1,8 %
Tirés des produits	699	657	42	6,4 %	1 388	1 283	105	8,2 %
Total des produits d'exploitation	5 930	5 786	144	2,5 %	11 664	11 376	288	2,5 %
Coûts d'exploitation	(3 335)	(3 356)	21	0,6 %	(6 660)	(6 692)	32	0,5 %
BAlIA ajusté	2 595	2 430	165	6,8 %	5 004	4 684	320	6,8 %
Marge du BAlIA ajusté ⁽¹⁾	43,8 %	42,0 %		1,8 pt	42,9 %	41,2 %		1,7 pt
Bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	761	704	57	8,1 %	1 501	1 365	136	10,0 %
Actionnaires privilégiés	38	35	3	8,6 %	76	71	5	7,0 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	18	16	2	12,5 %	31	28	3	10,7 %
Bénéfice net	817	755	62	8,2 %	1 608	1 464	144	9,8 %
Bénéfice net ajusté	847	777	70	9,0 %	1 539	1 496	43	2,9 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,85	0,79	0,06	7,6 %	1,67	1,52	0,15	9,9 %
BPA ajusté ⁽¹⁾	0,94	0,86	0,08	9,3 %	1,71	1,66	0,05	3,0 %

(1) Les termes marge du BAlIA ajusté et BPA ajusté sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 8.2, Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés – BAlIA ajusté et marge du BAlIA ajusté et Bénéfice net ajusté et BPA ajusté dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus comparable.

FAITS SAILLANTS – TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE DE BCE

	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 093	2 057	36	1,8 %	3 609	3 553	56	1,6 %
Dépenses d'investissement	(972)	(1 056)	84	8,0 %	(1 822)	(1 987)	165	8,3 %
Flux de trésorerie disponibles	1 093	994	99	10,0 %	1 735	1 531	204	13,3 %

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DU T2 2019

BCE a dégagé une croissance de 2,5 % des produits des activités ordinaires au T2 2019 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'augmentation des produits tirés des services ainsi que des produits d'exploitation tirés des produits de 2,0 % et de 6,4 %, respectivement, et découle de la croissance dans nos trois secteurs. La croissance d'un exercice à l'autre des produits tirés des services découle de l'augmentation des produits tirés des services sans fil postpayés et prépayés, de l'augmentation des produits de Bell Média tirés de la publicité et des frais d'abonnement, de la croissance continue des produits tirés des services Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), ainsi que de la croissance des ventes de services de connectivité sur protocole Internet (IP) et de solutions d'affaires dans notre marché d'affaires, y compris de la contribution de l'acquisition d'Axia NetMedia Corporation (Axia), mais elle a été atténuée par les retombées positives au T2 2018 du sommet du G7 et des élections générales en Ontario. Cette croissance a largement compensé l'érosion continue des produits tirés de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels. L'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits d'un exercice à l'autre découle des ventes accrues d'appareils mobiles haut de gamme et de la demande plus soutenue pour des équipements de la part des grandes entreprises clientes dans notre marché d'affaires.

Le bénéfice net a augmenté de 8,2 % au deuxième trimestre de 2019 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du BAlIA ajusté, de la diminution des autres charges ainsi que de celle de l'impôt sur le résultat. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles ainsi que par celle des charges financières et des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres. L'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net.

Le BAlIA ajusté a augmenté de 6,8 % au T2 2019 par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable à la croissance dans nos trois secteurs, y compris l'incidence favorable de l'adoption d'IFRS 16 et l'effet de la croissance des produits des activités ordinaires.

Le BPA de BCE, de 0,85 \$ au T2 2019, a augmenté de 0,06 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

À l'exclusion de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(s) à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des (pertes nettes) profits nets sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et des charges pour perte de valeur, le bénéfice net ajusté au deuxième trimestre de 2019 s'est établi à 847 millions \$, soit 0,94 \$ par action ordinaire, comparativement à 777 millions \$, soit 0,86 \$ par action ordinaire, à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au deuxième trimestre de 2019 ont augmenté de 36 millions \$ par rapport au T2 2018, surtout en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté, ce qui reflète l'incidence favorable de l'adoption d'IFRS 16. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la diminution de la trésorerie liée au fonds de roulement et par l'augmentation des paiements d'intérêts, ce qui reflète l'incidence défavorable de l'adoption d'IFRS 16.

Les flux de trésorerie disponibles au T2 2019 ont augmenté de 99 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout du fait de la diminution des dépenses d'investissement et de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités

MIRKO BIBIC NOMMÉ AU POSTE DE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Le 28 juin 2019, le conseil d'administration de BCE a annoncé la nomination du chef de l'exploitation, Mirko Bibic, au poste de président et chef de la direction de BCE Inc. et Bell Canada, nomination qui prendra effet lors du départ à la retraite de George Cope le 5 janvier 2020, après près de 12 ans à titre de chef de la direction. Membre de la haute direction de Bell depuis 2004, M. Bibic est actuellement responsable de Bell Mobilité, des Services résidentiels et petites entreprises de Bell ainsi que de Bell Marchés Affaires. M. Bibic a précédemment occupé le poste de vice-président exécutif, Développement de l'entreprise, dans lequel il a dirigé un large éventail d'initiatives d'acquisition et d'investissement de Bell, y compris de nombreuses enchères du spectre sans fil et la consolidation de sociétés de communications régionales telles que Bell MTS et Bell Aliant, et auparavant celui de chef des affaires juridiques et réglementaires de BCE et de Bell.

M. Cope prendra sa retraite après une carrière de 14 ans chez BCE et Bell, qui a débuté avec sa nomination en tant que chef de l'exploitation en janvier 2006. En tant que président et chef de la direction depuis juillet 2008, il a su insuffler à Bell une nouvelle vitalité comme chef de file du secteur en ce qui a trait à la croissance des services à large bande, investissant efficacement des milliards de dollars pour développer les réseaux entièrement optiques les plus avancés au Canada et le meilleur réseau mobile national, et en renforçant la position de Bell Média en tant que chef de file du multimédia au pays, tout en améliorant le service à la clientèle et en accroissant fortement la compétitivité des activités de Bell sur le plan des coûts. M. Cope a réalisé des investissements et des acquisitions stratégiques évalués à plus de 15 milliards \$ pour renforcer la compétitivité de Bell dans les domaines du sans fil, des médias, du service à la clientèle et de la distribution, notamment des marques renommées telles que CTV, Astral, La Source, Bell Aliant, Manitoba Telecom Services, Virgin Mobile, les Canadiens de Montréal et Maple Leaf Sports & Entertainment, y compris les Raptors de Toronto, champions de la NBA.

BELL MÉDIA ACQUIERT LE RÉSEAU V ET NOOVO.CA

Le 24 juillet 2019, Bell Média a annoncé qu'elle a conclu une entente avec les actionnaires du Groupe V Média pour l'acquisition du réseau de télé généraliste V et de ses actifs numériques, dont le service de vidéo sur demande soutenu par la publicité, Noovo.ca. La transaction solidifie le choix des téléspectateurs francophones, fortifie l'écosystème télévisuel québécois et souligne l'engagement de Bell Média à fournir du contenu riche pour les plateformes aussi traditionnelles que novatrices du Québec. Avec des émissions originales populaires comme Occupation double, L'amour est dans le pré, et Un souper presque parfait, Groupe V Média possède et dirige des stations de télévision à Montréal, Québec, Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières, en plus de ses stations affiliées de Gatineau, Rivière-du-Loup et Val-d'Or. En plus de V et de Noovo.ca, Groupe V Média est actuellement aux commandes des chaînes spécialisées ELLE Fictions et MAX, qui ne font pas partie de cette transaction. La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention des approbations réglementaires requises et autres.

ÉMISSIONS ET RACHAT DE TITRES D'EMPRUNT

Le 13 mai 2019, Bell Canada a réalisé une émission publique de billets, série US-2, d'un montant en capital de 600 millions \$ US. Ces billets viendront à échéance le 29 juillet 2049 et sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 4,30 %. Ces billets sont totalement et inconditionnellement garantis par BCE Inc.

À la même date, Bell Canada a aussi réalisé une émission publique de débentures à moyen terme (MTN) pour un montant en capital de 600 millions \$ CA dans le cadre de son programme de débentures MTN. Les débentures MTN, série M-49, d'un montant en capital de 600 millions \$ CA, viendront à échéance le 29 janvier 2025 et sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 2,75 %. Ces débentures MTN sont totalement et inconditionnellement garanties par BCE Inc.

Le produit net de ces émissions a servi au financement du remboursement anticipé, en juin 2019, des débentures, série M-27, à 3,25 %, de Bell Canada, d'un montant en capital de 1 milliard \$ CA, qui venaient à échéance le 17 juin 2020, et au remboursement anticipé, en mai 2019, de ses débentures, série M-37, à 3,54 %, d'un montant en capital de 400 millions \$ CA, qui venaient à échéance le 12 juin 2020.

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE DÉBENTURES MTN

Le 6 juin 2019, Bell Canada a annoncé le renouvellement de son programme de débentures MTN. Dans le cadre du nouveau programme de débentures MTN, Bell Canada peut offrir de temps à autre jusqu'à 5 milliards \$ CA de débentures MTN d'ici le 29 juin 2021. Ces débentures MTN seront totalement et inconditionnellement garanties par BCE. Conformément à ce qui s'est fait dans le passé, le programme de débentures MTN a été renouvelé afin de permettre à Bell de continuer de profiter d'une souplesse financière et d'un accès efficace aux marchés financiers du Canada et des États-Unis.

1.3 Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2018 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes relatives à l'économie et au marché ainsi que les diverses hypothèses mentionnées dans les sous-sections *Hypothèses* de la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, du présent rapport de gestion.

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ÉCONOMIE CANADIENNE

- Une amélioration graduelle de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada de la croissance du produit intérieur brut du Canada de 1,3 % en 2019, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'estimation antérieure de 1,2 %.
- Les gains au chapitre de l'emploi devraient continuer en 2019, car le niveau d'investissement des entreprises devrait augmenter, mais demeurer variable.
- Les taux d'intérêt devraient se maintenir à leur niveau actuel ou près de ce niveau.
- Le dollar canadien devrait se maintenir à son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

HYPOTHÈSES RELATIVES AU MARCHÉ

- L'intensification continue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil.
- Une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil et de l'adoption des téléphones intelligents.
- Un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration des clients d'affaires vers des solutions de télécommunications traditionnelles à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents.
- L'incidence éventuelle de la baisse des cotes d'écoute et de la demande variable sur le marché publicitaire.
- La croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir de la programmation télévisuelle.
- L'érosion constante de la clientèle du service de télé linéaire, en raison du nombre grandissant d'abonnés qui se débranchent du câble et de personnes qui n'ont jamais été abonnées à un service de câblodistribution.

2 Analyse financière consolidée

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée au T2 2019 et pour le cumul annuel de 2019 par rapport au T2 2018 et au cumul annuel de 2018. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*.

2.1 États consolidés du résultat net de BCE

	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 231	5 129	102	2,0 %	10 276	10 093	183	1,8 %
Tirés des produits	699	657	42	6,4 %	1 388	1 283	105	8,2 %
Total des produits d'exploitation	5 930	5 786	144	2,5 %	11 664	11 376	288	2,5 %
Coûts d'exploitation	(3 335)	(3 356)	21	0,6 %	(6 660)	(6 692)	32	0,5 %
BAlIA ajusté	2 595	2 430	165	6,8 %	5 004	4 684	320	6,8 %
Marge du BAlIA ajusté	43,8 %	42,0 %		1,8 pt	42,9 %	41,2 %		1,7 pt
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(39)	(24)	(15)	(62,5)%	(63)	(24)	(39)	n.s.
Amortissement des immobilisations corporelles	(888)	(787)	(101)	(12,8)%	(1 770)	(1 567)	(203)	(13,0)%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(223)	(221)	(2)	(0,9)%	(444)	(433)	(11)	(2,5)%
Charges financières								
Charges d'intérêts	(281)	(246)	(35)	(14,2)%	(564)	(486)	(78)	(16,0)%
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(15)	(17)	2	11,8 %	(31)	(34)	3	8,8 %
Autres (charges) produits	(56)	(88)	32	36,4 %	45	(149)	194	n.s.
Impôt sur le résultat	(276)	(292)	16	5,5 %	(569)	(527)	(42)	(8,0)%
Bénéfice net	817	755	62	8,2 %	1 608	1 464	144	9,8 %
Bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	761	704	57	8,1 %	1 501	1 365	136	10,0 %
Actionnaires privilégiés	38	35	3	8,6 %	76	71	5	7,0 %
Déteneurs de participations ne donnant pas le contrôle	18	16	2	12,5 %	31	28	3	10,7 %
Bénéfice net	817	755	62	8,2 %	1 608	1 464	144	9,8 %
Bénéfice net ajusté	847	777	70	9,0 %	1 539	1 496	43	2,9 %
BPA	0,85	0,79	0,06	7,6 %	1,67	1,52	0,15	9,9 %
BPA ajusté	0,94	0,86	0,08	9,3 %	1,71	1,66	0,05	3,0 %

n.s. : non significatif

2.2 Connexions clients

ACTIVATIONS (PERTES) NETTES DE BCE

	T2 2019	T2 2018	% DE VARIATION	CUMUL ANNUUEL 2019	CUMUL ANNUUEL 2018	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil	149 478	114 486	30,6 %	187 760	158 863	18,2 %
<i>Services postpayés</i>	102 980	122 092	(15,7)%	153 184	190 579	(19,6)%
<i>Services prépayés</i>	46 498	(7 606)	711,3 %	34 576	(31 716)	209,0 %
Abonnés des services Internet haute vitesse de détail ⁽¹⁾	19 414	12 803	51,6 %	42 085	30 959	35,9 %
Abonnés des services de télé de détail ⁽¹⁾	2 350	5 452	(56,9)%	790	(4 902)	116,1 %
<i>Services de télé IP</i>	16 775	20 653	(18,8)%	37 691	34 226	10,1 %
<i>Services de télé par satellite</i>	(14 425)	(15 201)	5,1 %	(36 901)	(39 128)	5,7 %
Total pour les services de croissance	171 242	132 741	29,0 %	230 635	184 920	24,7 %
SAR filaires résidentiels de détail ⁽¹⁾	(72 780)	(69 558)	(4,6)%	(139 559)	(125 629)	(11,1)%
Total pour les services	98 462	63 183	55,8 %	91 076	59 291	53,6 %

(1) En date du 1^{er} janvier 2019, nous avons cessé de présenter les abonnés de gros dans notre clientèle d'abonnés des services Internet, de télé et des SAR résidentiels, ce qui reflète l'accent que nous mettons sur le marché de détail. Nous avons donc retraité les chiffres présentés en 2018 sur la clientèle d'abonnés à des fins de comparabilité.

CONNEXIONS CLIENTS TOTALES DE BCE

	T2 2019	T2 2018	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil ⁽¹⁾	9 630 313	9 309 534	3,4 %
<i>Services postpayés⁽¹⁾</i>	8 911 169	8 593 113	3,7 %
<i>Services prépayés⁽¹⁾</i>	719 144	716 421	0,4 %
Abonnés des services Internet haute vitesse de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	3 461 825	3 324 734	4,1 %
Abonnés des services de télé de détail ⁽²⁾	2 767 201	2 739 950	1,0 %
<i>Services de télé IP</i>	1 713 397	1 599 142	7,1 %
<i>Services de télé par satellite</i>	1 053 804	1 140 808	(7,6)%
Total pour les services de croissance	15 859 339	15 374 218	3,2 %
SAR filaires résidentiels de détail ⁽²⁾	2 821 249	3 094 060	(8,8)%
Total pour les services	18 680 588	18 468 278	1,1 %

(1) Au début du T1 2019, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services sans fil afin de retrancher 167 929 abonnés (72 231 abonnés des services postpayés et 95 698 abonnés des services prépayés) comme suit : (A) 65 798 abonnés (19 195 abonnés des services postpayés et 46 603 abonnés des services prépayés), en raison de l'achèvement des travaux de mise hors service du réseau AMRC le 30 avril 2019, (B) 49 095 abonnés des services prépayés par suite de la modification des conditions de notre politique de désactivation qui, principalement, sont passées de 120 jours pour Bell/Virgin Mobile et de 150 jours pour Lucky Mobile, à 90 jours, (C) 43 670 abonnés des services postpayés qui se rapportent à l'IdO, précision attribuable au fait que nous avons raffiné notre définition du terme abonné pour tenir compte de l'évolution technologique, et (D) 9 366 abonnés du service Internet sans fil fixe postpayé qui ont été transférés dans notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail.

(2) En date du 1^{er} janvier 2019, nous avons cessé de présenter les abonnés de gros dans notre clientèle d'abonnés des services Internet, de télé et des SAR résidentiels, ce qui reflète l'accent que nous mettons sur le marché de détail. Nous avons donc retraité les chiffres présentés en 2018 sur la clientèle d'abonnés à des fins de comparabilité.

BCE a ajouté 171 242 nouvelles connexions clients nettes pour ses services de croissance au T2 2019, représentant une augmentation de 29,0 % par rapport au T2 2018, ce qui comprend :

- 102 980 abonnés des services sans fil postpayés et 46 498 abonnés des services sans fil prépayés;
- 19 414 abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 2 350 abonnés des services de télé de détail comprenant 16 775 ajouts nets d'abonnés des services de télé IP de détail et la perte nette de 14 425 abonnés du service de télé par satellite de détail.

Au premier semestre de l'exercice, BCE a ajouté 230 635 nouvelles connexions clients nettes pour ses services de croissance, ce qui représente une amélioration de 24,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui comprend :

- 153 184 abonnés des services sans fil postpayés et 34 576 abonnés des services sans fil prépayés;
- 42 085 abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 790 abonnés des services de télé de détail comprenant 37 691 ajouts nets d'abonnés des services de télé IP de détail et la perte nette de 36 901 abonnés du service de télé par satellite de détail.

Les pertes nettes au chapitre des SAR résidentiels de détail se sont établies à 72 780 au T2 2019 et à 139 559 depuis le début de l'exercice, une augmentation de 4,6 % et de 11,1 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2018.

Les connexions clients totales de BCE dans tous les services ont augmenté de 1,1 % au T2 2019 par rapport à l'exercice précédent, du fait de l'augmentation de notre clientèle des services de croissance, atténuée en partie par l'érosion continue au chapitre des abonnés des SAR résidentiels de détail traditionnels.

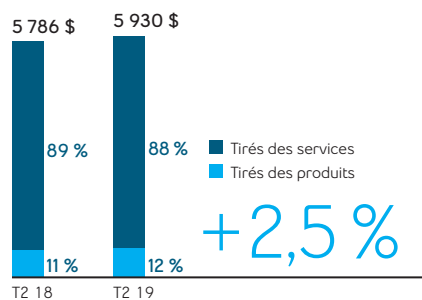
Au 30 juin 2019, les connexions clients de BCE totalisaient 18 680 588 et comprenaient :

- 9 630 313 abonnés du sans-fil, soit une hausse de 3,4 % par rapport au T2 2018, ce qui inclut 8 911 169 abonnés des services postpayés, une augmentation de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent, et 719 144 abonnés des services prépayés, une augmentation de 0,4 % d'un exercice à l'autre;
- 3 461 825 abonnés des services Internet haute vitesse de détail, soit une augmentation de 4,1 % d'un exercice à l'autre;
- 2 767 201 abonnés des services de télé de détail au total, soit une augmentation de 1,0 % par rapport au T2 2018, ce qui inclut les 1 713 397 abonnés des services de télé IP de détail, soit une augmentation de 7,1 % d'un exercice à l'autre, et les 1 053 804 abonnés du service de télé par satellite de détail, soit une diminution de 7,6 % par rapport au T2 2018;
- 2 821 249 abonnés des SAR résidentiels de détail, soit une diminution de 8,8 % par rapport au T2 2018.

2.3 Produits d'exploitation

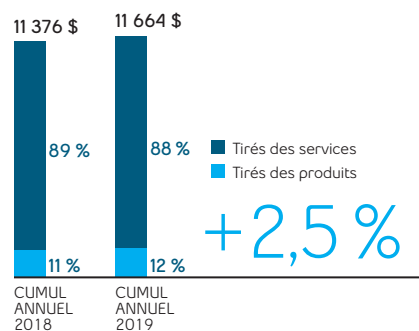
BCE Produits

(en millions de dollars)



BCE Produits

(en millions de dollars)



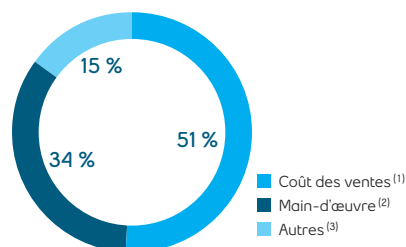
	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	2 189	2 121	68	3,2 %	4 301	4 142	159	3,8 %
Services sur fil de Bell	3 088	3 061	27	0,9 %	6 152	6 070	82	1,4 %
Bell Média	842	791	51	6,4 %	1 587	1 540	47	3,1 %
Éliminations intersectorielles	(189)	(187)	(2)	(1,1)%	(376)	(376)	-	-
Total des produits d'exploitation de BCE	5 930	5 786	144	2,5 %	11 664	11 376	288	2,5 %

BCE

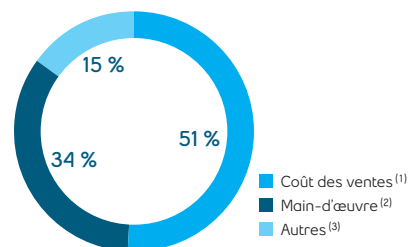
Le total des produits d'exploitation de BCE a augmenté de 2,5 % au T2 2019 et au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2018, en raison de la croissance dans nos trois secteurs. Ce résultat comprend les produits tirés des services, de 5 231 millions \$ au T2 2019 et de 10 276 millions \$ au premier semestre de l'exercice, qui ont augmenté de 2,0 % et de 1,8 % d'un exercice à l'autre, respectivement. Les produits d'exploitation tirés des produits, de 699 millions \$ au T2 2019 et de 1 388 millions \$ au premier semestre de 2019, ont augmenté de 6,4 % et de 8,2 % d'un exercice à l'autre, respectivement. Les produits d'exploitation tirés des services sans fil ont augmenté de 3,2 % au T2 2019 et de 3,8 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2018, ce qui découle de la croissance des produits tirés des services, de 2,5 % et de 3,0 %, respectivement, ainsi que de celle des produits d'exploitation tirés des produits, de 5,2 % et de 6,4 %, respectivement. Les produits d'exploitation tirés des services sur fil ont augmenté de 0,9 % au T2 2019 et de 1,4 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, dans la foulée de la croissance des produits tirés des services, de 0,4 % et de 0,8 %, respectivement, découlant de l'augmentation des produits tirés des services de données, atténuée par la diminution des produits tirés des services voix. La croissance des produits d'exploitation tirés des services sur fil reflète également une augmentation des produits d'exploitation tirés des produits, de 12,1 % au T2 2019 et de 16,1 % depuis le début de l'exercice. Les produits d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 6,4 % au T2 2019 et de 3,1 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, par suite de l'augmentation des produits tirés de la publicité ainsi que des frais d'abonnement.

2.4 Coûts d'exploitation

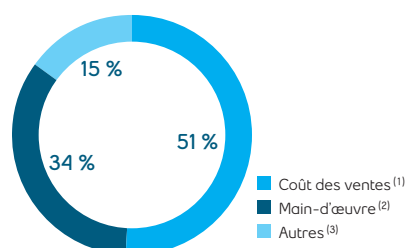
BCE
Profil des coûts d'exploitation
T2 2018



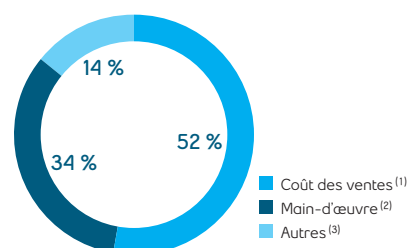
BCE
Profil des coûts d'exploitation
T2 2019



BCE
Profil des coûts d'exploitation
Cumul annuel 2018



BCE
Profil des coûts d'exploitation
Cumul annuel 2019



	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	(1 209)	(1 229)	20	1,6 %	(2 416)	(2 439)	23	0,9 %
Services sur fil de Bell	(1 727)	(1 728)	1	0,1 %	(3 452)	(3 424)	(28)	(0,8)%
Bell Média	(588)	(586)	(2)	(0,3)%	(1 168)	(1 205)	37	3,1 %
Éliminations intersectorielles	189	187	2	1,1 %	376	376	-	-
Total des coûts d'exploitation de BCE	(3 335)	(3 356)	21	0,6 %	(6 660)	(6 692)	32	0,5 %

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils mobiles et d'autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

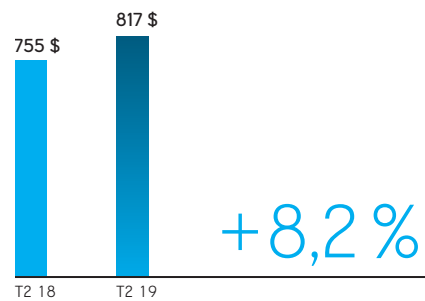
(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information (TI), les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

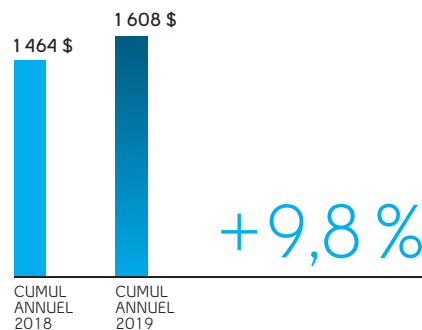
Le total des coûts d'exploitation de BCE a diminué de 0,6 % au T2 2019 par rapport au T2 2018, ce qui découle des coûts moindres des Services sans fil de Bell, de 1,6 %, tandis que les coûts des Services sur fil de Bell et de Bell Média sont demeurés essentiellement stables d'un exercice à l'autre. Les coûts d'exploitation ont diminué de 0,5 % depuis le début de l'exercice par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète la diminution des coûts de Bell Média, de 3,1 %, et dans le sans-fil, de 0,9 %, contrebalancés en partie par l'augmentation des coûts dans le sur-fil, de 0,8 %. Ces résultats reflètent l'incidence favorable de l'adoption d'IFRS 16 en 2019.

2.5 Bénéfice net

BCE
Bénéfice net
(en millions de dollars)



BCE
Bénéfice net
(en millions de dollars)

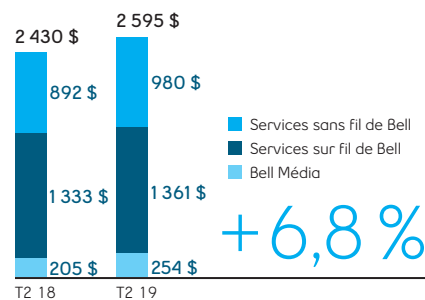


Le bénéfice net a augmenté de 8,2 % au deuxième trimestre de 2019 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté et de la diminution des autres charges ainsi que de celle de l'impôt sur le résultat. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles ainsi que par celle des charges financières et des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres. L'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net.

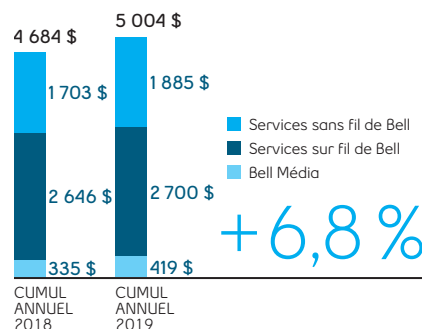
Depuis le début de l'exercice, le bénéfice net de 1 608 millions \$ a augmenté de 9,8 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté et de celle des autres produits. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles ainsi que par celle des charges financières, de l'impôt sur le résultat et des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres. L'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net.

2.6 BAIIA ajusté

BCE
BAIIA ajusté
(en millions de dollars)



BCE
BAIIA ajusté
(en millions de dollars)



	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	980	892	88	9,9 %	1 885	1 703	182	10,7 %
Services sur fil de Bell	1 361	1 333	28	2,1 %	2 700	2 646	54	2,0 %
Bell Média	254	205	49	23,9 %	419	335	84	25,1 %
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 595	2 430	165	6,8 %	5 004	4 684	320	6,8 %

BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 6,8 % au T2 2019 et au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2018, en raison de la croissance générée dans nos trois secteurs. L'augmentation du BAIIA ajusté reflète la croissance des produits des activités ordinaires ainsi que la diminution des dépenses d'exploitation. Cette augmentation s'est traduite par une marge du BAIIA ajusté de 43,8 % au T2 2019 et de 42,9 % au premier semestre de l'exercice comparativement à 42,0 % et à 41,2 %, respectivement, aux périodes correspondantes de 2018, surtout en raison de l'incidence favorable de l'adoption d'IFRS 16 en 2019, ainsi que de la progression des produits tirés des services, partiellement contrebalancée par la proportion plus importante de ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

2019

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de 39 millions \$ au deuxième trimestre de 2019 et de 63 millions \$ depuis le début de l'exercice, comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 20 millions \$ au T2 2019 et de 27 millions \$ depuis le début de l'exercice au titre des initiatives en matière de réduction de personnel;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 19 millions \$ au T2 2019 et de 36 millions \$ depuis le début de l'exercice.

2018

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de 24 millions \$ au deuxième trimestre de 2018 et depuis le début de l'exercice, comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 15 millions \$ au T2 2018 et de 24 millions \$ depuis le début de l'exercice au titre des initiatives en matière de réduction de personnel;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 9 millions \$ au T2 2018 et de néant depuis le début de l'exercice.

2.8 Amortissements

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles au deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice 2019 représente une augmentation de 101 millions \$ et de 203 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2018, en raison principalement de l'adoption d'IFRS 16 et d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil ainsi que dans nos services de télé IP.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'amortissement des immobilisations incorporelles au deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice 2019 représente une augmentation de 2 millions \$ et de 11 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2018, en raison principalement d'un volume accru d'immobilisations.

2.9 Charges financières

CHARGES D'INTÉRÊTS

Les charges d'intérêts au deuxième trimestre de 2019 et depuis le début de l'exercice 2019 ont augmenté de 35 millions \$ et de 78 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison principalement de l'adoption d'IFRS 16, des niveaux d'endettement moyens plus élevés et de l'augmentation des taux d'intérêt sur les effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial et d'emprunts titrisés par des créances clients.

INTÉRÊTS LIÉS AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les intérêts liés à nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice. Le 1^{er} janvier 2019, le taux d'actualisation était de 3,8 %, comparativement à 3,6 % le 1^{er} janvier 2018.

Au deuxième trimestre de 2019 et depuis le début de l'exercice 2019, les charges d'intérêts sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi ont diminué de 2 millions \$ et de 3 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison d'une baisse de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi au début de l'exercice, partiellement contrebalancée par une hausse du taux d'actualisation.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments du résultat global (AERG).

2.10 Autres (charges) produits

2019

Les autres charges, de 56 millions \$ au deuxième trimestre de 2019, comprennent les pertes sur participations mises en équivalence, qui incluaient la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises et les coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette, en partie compensés par les profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.

Les autres produits, de 45 millions \$ depuis le début de l'exercice 2019, comprennent les profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, en partie contrebalancés par les pertes sur participations mises en équivalence, qui incluaient la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises et les coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette.

2018

Les autres charges, de 88 millions \$ au deuxième trimestre de 2018, comprenaient les pertes sur participations mises en équivalence, qui incluaient la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises, les pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et les coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette.

Les autres charges, de 149 millions \$ depuis le début de l'exercice 2018, comprenaient les pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes sur participations mises en équivalence, qui incluaient la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises, et les coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette.

2.1 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat au deuxième trimestre de 2019 a diminué de 16 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'une modification avantageuse du taux d'imposition des sociétés en Alberta au T2 2019; cette diminution a été partiellement contrebalancée par l'augmentation du bénéfice imposable.

L'impôt sur le résultat depuis le début de l'exercice 2019 a augmenté de 42 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du bénéfice imposable, partiellement compensée par une modification avantageuse du taux d'imposition des sociétés en Alberta au T2 2019.

2.12 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, de 761 millions \$ au deuxième trimestre de 2019, a augmenté de 57 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté et de la diminution des autres charges ainsi que de celle de l'impôt sur le résultat. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles ainsi que par celle des charges financières et des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres. L'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net.

Depuis le début de l'exercice, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, de 1 501 millions \$, a augmenté de 136 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté et de celle des autres produits. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles ainsi que par celle des charges financières, de l'impôt sur le résultat et des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres. L'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net.

Le BPA de BCE, de 0,85 \$ au T2 2019 et de 1,67 \$ depuis le début de l'exercice, a augmenté de 0,06 \$ et de 0,15 \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

À l'exclusion de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des (pertes nettes) profits nets sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et des charges pour perte de valeur, le bénéfice net ajusté au deuxième trimestre de 2019 s'est établi à 847 millions \$, soit 0,94 \$ par action ordinaire, comparativement à 777 millions \$, soit 0,86 \$ par action ordinaire, à la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté au premier semestre de 2019 s'est établi à 1 539 millions \$, soit 1,71 \$ par action ordinaire, comparativement à 1 496 millions \$, soit 1,66 \$ par action ordinaire, au premier semestre de 2018.

3 Analyse des secteurs d'activité

3.1 Services sans fil de Bell

PRINCIPAUX FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

VIRGIN MOBILE CLASSÉE AU PREMIER RANG POUR LA SATISFACTION DES CLIENTS

Virgin Mobile a été classée au premier rang pour ce qui est de la satisfaction globale des clients envers le service dans l'étude réalisée en 2019 par J.D. Power sur le service à la clientèle offert par les fournisseurs canadiens de services sans fil, pour la troisième année consécutive. L'étude souligne que Virgin Mobile a réalisé une meilleure performance que ses concurrents dans toutes les catégories et qu'elle s'est distinguée dans la catégorie « sans assistance », soit en libre-service, reflétant le degré élevé de satisfaction de la clientèle à l'égard du site Web et des applications mobiles de la marque, ainsi que de sa présence sur les médias sociaux. Se fondant sur les sondages auxquels ont répondu près de 5 000 clients canadiens des services sans fil, J.D. Power a également indiqué dans son étude que les clients de Virgin Mobile affichaient un degré élevé de satisfaction pour le soutien en magasin et au téléphone, ce qui se traduit par des scores bien supérieurs aux scores moyens des autres entreprises du secteur dans les catégories « avec assistance ».

BELL MOBILITÉ LANCE DE NOUVEAUX FORFAITS

En juin 2019, Bell Mobilité a lancé de nouveaux forfaits de données illimitées offrant un accès avec données illimitées sans frais de dépassement. Les clients peuvent choisir des forfaits de 10 gigabits (Gb) ou de 20 Gb de données aux vitesses maximales du réseau évolution à long terme (LTE) et profitent d'un accès illimité aux données, à des vitesses moindres lorsque ces plafonds sont dépassés, mais sans frais de dépassement. En juillet 2019, Bell Mobilité a également lancé le programme de financement d'appareils Paiements intelligents qui permet aux clients de se procurer leur nouveau téléphone intelligent en 24 mensualités, sans intérêt et sans lien avec leur forfait.

De plus, Mobilité a aussi lancé les nouveaux forfaits Connectez tout, un moyen de relier tous les appareils d'un abonné de Bell avec un volume de données partageables entre téléphones intelligents, tablettes, montres intelligentes et autres appareils, comme les dispositifs de localisation sans fil, les caméras de sécurité et les véhicules dotés du forfait Voiture connectée de Bell. Ces forfaits offrent un moyen pratique de partager des données entre de multiples appareils et les membres de la famille, et l'application MonBell permet de suivre facilement l'utilisation de chaque appareil individuellement.

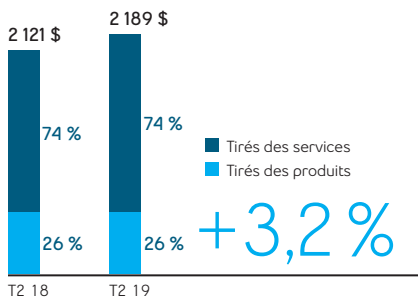
ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE AU T2 2019

Services sans fil de Bell

Produits

(en millions de dollars)

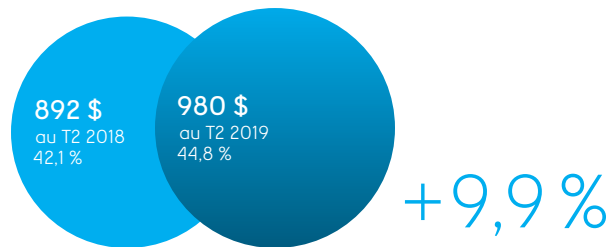


Services sans fil de Bell

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

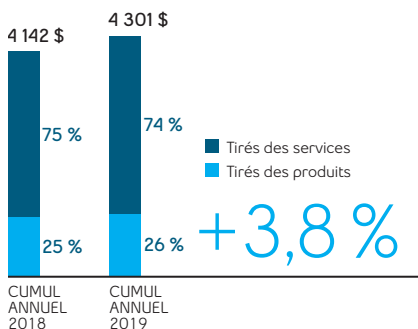
(% de la marge du BAIIA ajusté)



Services sans fil de Bell

Produits

(en millions de dollars)



Services sans fil de Bell

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

(% de la marge du BAIIA ajusté)



Croissance totale des abonnés ⁽¹⁾**+ 3,4 %**

T2 2019 VS T2 2018

Activations nettes des services postpayés

102 980

au T2 2019

Activations nettes des services prépayés

46 498

au T2 2019

Taux de désabonnement des services postpayés

au T2 2019

1,06 %

Amélioration de 0,04 pt VS T2 2018

Facturation moyenne par utilisateur (FMU) combinée ⁽²⁾

par mois

T2 2019: 68,79 \$ **+ 1,6 %**
T2 2018: 67,71 \$

(1) Au début du T1 2019, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services sans fil afin de retrancher 167 929 abonnés (72 231 abonnés des services postpayés et 95 698 abonnés des services prépayés) comme suit : (A) 65 798 abonnés (19 195 abonnés des services postpayés et 46 603 abonnés des services prépayés), en raison de l'achèvement des travaux de mise hors service du réseau AMRC le 30 avril 2019, (B) 49 095 abonnés des services prépayés par suite de la modification des conditions de notre politique de désactivation qui, principalement, sont passées de 120 jours pour Bell/Virgin Mobile et de 150 jours pour Lucky Mobile, à 90 jours, (C) 43 670 abonnés des services postpayés qui se rapportent à l'IdO, précision attribuable au fait que nous avons raffiné notre définition du terme abonné pour tenir compte de l'évolution technologique, et (D) 9 366 abonnés du service Internet sans fil fixe postpayé qui ont été transférés dans notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail.

(2) Notre FMU combinée au T1 2018 a été ajustée afin de ne pas tenir compte de l'incidence défavorable rétroactive de la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) relative aux tarifs des services sans fil d'itinérance de gros à l'échelle nationale de 14 millions \$.

RÉSULTATS DES SERVICES SANS FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits externes tirés des services	1 606	1 566	40	2,6 %	3 160	3 068	92	3,0 %
Produits intersectoriels tirés des services	12	12	–	–	24	24	–	–
Total des produits d'exploitation tirés des services	1 618	1 578	40	2,5 %	3 184	3 092	92	3,0 %
Produits externes tirés des produits	569	541	28	5,2 %	1 114	1 047	67	6,4 %
Produits intersectoriels tirés des produits	2	2	–	–	3	3	–	–
Total des produits d'exploitation tirés des produits	571	543	28	5,2 %	1 117	1 050	67	6,4 %
Total des produits tirés des Services sans fil de Bell	2 189	2 121	68	3,2 %	4 301	4 142	159	3,8 %

Les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont augmenté de 3,2 % au T2 2019 et de 3,8 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2018, en raison de la croissance des produits tirés des services ainsi que des produits d'exploitation tirés des produits.

Les produits tirés des services ont augmenté de 2,5 % au trimestre considéré et de 3,0 % depuis le début de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de :

- l'accroissement de notre clientèle d'abonnés des services postpayés et des services prépayés ainsi que des augmentations de tarifs;
- la proportion plus grande de téléphones intelligents haut de gamme en service faisant en sorte que les abonnés optent pour des forfaits mensuels à valeur plus élevée.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution des frais excédentaires d'utilisation des données et des services vocaux attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données et des minutes.

Au premier semestre de l'exercice, les produits tirés des services ont également été touchés par la situation favorable d'un exercice à l'autre liée à la décision rétroactive de 2018 du CRTC relative aux tarifs des services sans fil d'itinérance de gros à l'échelle nationale.

Les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 5,2 % ce trimestre et de 6,4 % depuis le début de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison des ventes accrues de combinés haut de gamme à prix de détail plus élevés.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(1 209)	(1 229)	20	1,6 %	(2 416)	(2 439)	23	0,9 %
BAIIA ajusté	980	892	88	9,9 %	1 885	1 703	182	10,7 %
Marge du BAIIA ajusté totale	44,8 %	42,1 %		2,7 pts	43,8 %	41,1 %		2,7 pts

Les coûts d'exploitation des Services sans fil de Bell ont diminué de 1,6 % au T2 2019 et de 0,9 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2018, par suite de :

- l'incidence favorable de l'adoption d'IFRS 16 en 2019;
- la baisse des dépenses de publicité.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'augmentation du coût des produits vendus découlant de l'augmentation des coûts des combinés et de la proportion plus importante d'appareils haut de gamme;
- l'augmentation des coûts d'exploitation des réseaux découlant de l'intensification des travaux de construction de stations cellulaires et de l'expansion de la capacité des réseaux en vue de soutenir la croissance de la clientèle et la consommation accrue de données.

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 9,9 % au deuxième trimestre et de 10,7 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'effet de la croissance des produits tirés des services et de la diminution des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté, en fonction des produits d'exploitation tirés des services sans fil, a augmenté de 2,7 points pour le trimestre considéré et depuis le début de l'exercice, en raison de l'incidence favorable de l'adoption d'IFRS 16 en 2019 ainsi que de la progression des produits tirés de nos services. Cette augmentation a été atténuée par la proportion plus importante de ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SANS FIL DE BELL

	T2 2019	T2 2018	VARIATION	% DE VARIATION	CUMUL ANNUUEL 2019	CUMUL ANNUUEL 2018	VARIATION	% DE VARIATION
FMU combinée (\$/mois) ⁽¹⁾	68,79	67,71	1,08	1,6 %	68,08	67,14	0,94	1,4 %
Activations brutes	517 650	468 152	49 498	10,6 %	927 951	872 942	55 009	6,3 %
Services postpayés	375 094	394 136	(19 042)	(4,8)%	695 652	741 455	(45 803)	(6,2)%
Services prépayés	142 556	74 016	68 540	92,6 %	232 299	131 487	100 812	76,7 %
Activations (pertes) nettes	149 478	114 486	34 992	30,6 %	187 760	158 863	28 897	18,2 %
Services postpayés	102 980	122 092	(19 112)	(15,7)%	153 184	190 579	(37 395)	(19,6)%
Services prépayés	46 498	(7 606)	54 104	711,3 %	34 576	(31 716)	66 292	209,0 %
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,29 %	1,28 %		(0,01) pt	1,30 %	1,29 %		(0,01) pt
Services postpayés	1,06 %	1,10 %		0,04 pt	1,06 %	1,12 %		0,06 pt
Services prépayés	4,20 %	3,34 %		(0,86) pt	4,34 %	3,37 %		(0,97) pt
Abonnés ⁽²⁾	9 630 313	9 309 534	320 779	3,4 %	9 630 313	9 309 534	320 779	3,4 %
Services postpayés ⁽²⁾	8 911 169	8 593 113	318 056	3,7 %	8 911 169	8 593 113	318 056	3,7 %
Services prépayés ⁽²⁾	719 144	716 421	2 723	0,4 %	719 144	716 421	2 723	0,4 %

(1) Notre FMU combinée au T1 2018 a été ajustée afin de ne pas tenir compte de l'incidence défavorable rétroactive de la décision du CRTC relative aux tarifs des services sans fil d'itinérance de gros à l'échelle nationale de 14 millions \$.

(2) Au début du T1 2019, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services sans fil afin de retrancher 167 929 abonnés (72 231 abonnés des services postpayés et 95 698 abonnés des services prépayés) comme suit : (A) 65 798 abonnés (19 195 abonnés des services postpayés et 46 603 abonnés des services prépayés), en raison de l'achèvement des travaux de mise hors service du réseau AMRC le 30 avril 2019, (B) 49 095 abonnés des services prépayés par suite de la modification des conditions de notre politique de désactivation qui, principalement, sont passées de 120 jours pour Bell/Virgin Mobile et de 150 jours pour Lucky Mobile, à 90 jours, (C) 43 670 abonnés des services postpayés qui se rapportent à l'IdO, précision attribuable au fait que nous avons raffiné notre définition du terme abonné pour tenir compte de l'évolution technologique, et (D) 9 366 abonnés du service Internet sans fil fixe postpayé qui ont été transférés dans notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail.

La FMU combinée, qui s'est établie à 68,79 \$ au T2 2019 et à 68,08 \$ depuis le début de l'exercice, a augmenté de 1,6 % et de 1,4 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2018, en raison de ce qui suit :

- la proportion grandissante d'abonnés optant pour des forfaits mensuels à valeur plus élevée offrant une limite d'utilisation des données supérieure;
- l'effet des augmentations des tarifs;
- l'incidence favorable des ajustements apportés à la clientèle d'abonnés au T1 2019.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la diminution des frais excédentaires d'utilisation des données et des services vocaux découlant de l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données et des minutes;
- la baisse de la FMU générée par le contrat de services mobiles à long terme accordé par Services partagés Canada (SPC);
- l'effet dilutif découlant de la croissance continue du nombre d'abonnés du service prépayé de Lucky Mobile.

Le total des activations brutes dans le sans-fil a augmenté de 10,6 % au T2 2019 et de 6,3 % depuis le début de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2018, ce qui reflète l'augmentation du nombre d'activations brutes de services prépayés, contrebalancée en partie par la diminution du nombre d'activations brutes de services postpayés.

- Les activations brutes de services postpayés ont diminué de 4,8 % au trimestre considéré et de 6,2 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, surtout en raison du nombre moindre d'un exercice à l'autre d'ajouts d'abonnés découlant de notre contrat avec SPC étant donné que le processus de migration est presque terminé.
- Les activations brutes de services prépayés ont augmenté de 92,6 % ce trimestre et de 76,7 % depuis le début de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la croissance continue de Lucky Mobile, notamment les retombées positives de la commercialisation des services prépayés de Lucky Mobile et de Virgin Mobile chez Dollarama.

Le taux de désabonnement combiné dans le sans-fil a augmenté de 0,01 point tant au T2 2019 qu'au premier semestre de l'exercice, passant à 1,29 % et à 1,30 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2018.

- Le taux de désabonnement des services postpayés de 1,06 % tant au T2 2019 que depuis le début de l'exercice a diminué de 0,04 point et de 0,06 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui reflète la relative stabilité des désactivations sur une clientèle d'abonnés en augmentation et l'incidence favorable de nos investissements continus dans la fidélisation de la clientèle et dans les vitesses des réseaux.
- Le taux de désabonnement des services prépayés de 4,20 % et de 4,34 % au T2 2019 et depuis le début de l'exercice, respectivement, a augmenté de 0,86 point au T2 2019 et de 0,97 point depuis le début de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison du nombre plus élevé de désactivations d'abonnés découlant de l'intensification de la concurrence dans le marché des services prépayés et de l'incidence de l'application de notre politique de désactivation d'abonnés des services prépayés à l'ensemble des marques des Services sans fil de Bell, de 120 jours pour Bell et Virgin Mobile et de 150 jours pour Lucky Mobile, à 90 jours.

Les activations nettes ont augmenté de 30,6 % au T2 2019 et de 18,2 % depuis le début de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2018, en raison de l'augmentation des activations nettes d'abonnés des services prépayés, en partie contrebalancée par la diminution des activations nettes d'abonnés des services postpayés.

- Les activations nettes de services postpayés ont diminué de 15,7 % ce trimestre et de 19,6 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, surtout en raison de la diminution des activations brutes.
- Les activations nettes d'abonnés des services prépayés ont augmenté de 54 104 au trimestre considéré et de 66 292 depuis le début de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2018, ce qui découle de l'augmentation des activations brutes, contrebalancée en partie par le nombre plus élevé de désactivations d'abonnés.

La clientèle des services sans fil au 30 juin 2019 totalisait 9 630 313 abonnés, une augmentation de 3,4 % comparativement à 9 309 534 abonnés à la fin du T2 2018, ce qui comprend 8 911 169 abonnés des services postpayés, une augmentation de 3,7 % par rapport au T2 2018, et 719 144 abonnés des services prépayés, une augmentation de 0,4 % par rapport au T2 2018. La proportion des abonnés des Services sans fil de Bell ayant choisi nos services postpayés s'est établie à 93 % à la fin du T2 2019, comparativement à 92 % à l'exercice précédent.

HYPOTHÈSES

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2018 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans chacune des analyses des autres secteurs d'activité fournies dans la présente rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires.
- La hausse des ajouts nets d'abonnés des services prépayés.
- L'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils de quatrième génération (4G) LTE et LTE Advanced (LTE-A) et de nouveaux services de données.
- L'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle découlant de la hausse du coût des combinés.
- L'amélioration de la FMU combinée, stimulée par une proportion accrue d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones intelligents, la consommation croissante des services de données sur les réseaux 4G LTE et LTE-A et la hausse des tarifs d'accès, partiellement contrebalancée par l'incidence de la proportion accrue d'abonnés des services prépayés parmi notre clientèle totale et par l'incidence du contrat conclu entre Bell Mobilité et SPC.
- L'expansion de la couverture du réseau LTE-A à environ 94 % de la population canadienne et la poursuite des préparatifs liés à la technologie de cinquième génération (5G), avec les essais de la technologie sur le réseau, ainsi que le déploiement de petites cellules et la mise en place de la technologie de la fibre dans toutes les nouvelles stations cellulaires.
- La capacité de tirer profit de l'augmentation au chapitre de l'utilisation des services de données, le secteur s'orientant vers les forfaits de données illimitées.
- L'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sans-fil.

3.2 Services sur fil de Bell

PRINCIPAUX FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

LES ENTREPRISES DE BELL DÉSIGNÉES FOURNISSEURS DE SERVICES INTERNET LES PLUS RAPIDES AU CANADA

Bell Canada et nos activités dans les provinces de l'Atlantique, commercialisées sous la marque Bell Aliant, ont été désignées les fournisseurs de services Internet les plus rapides au pays dans le classement annuel 2019 des FSI les plus rapides au Canada selon *PCMag*. À la suite de tests poussés, *PCMag* a déterminé que nos activités dans les provinces de l'Atlantique, commercialisées sous la marque Bell Aliant, offraient les vitesses globales les plus rapides au pays. Bell Canada, dont la clientèle se trouve en Ontario et au Québec, s'est classée en tête à titre de grand fournisseur Internet (comptant plus de 500 000 clients) le plus rapide pour la deuxième année consécutive. Le classement des vitesses du service Internet de *PCMag* est fondé sur plus de 40 000 tests effectués auprès des fournisseurs canadiens du service Internet entre juin 2018 et juin 2019.

EXPANSION DU SERVICE INTERNET RÉSIDENTIEL SANS FIL

Bell a annoncé l'expansion de son service Internet résidentiel sans fil à large bande à des collectivités et zones rurales de la municipalité régionale du Niagara. Maintenant offert aux foyers admissibles de Fort Erie, Grimsby, Lincoln, Niagara Falls, Pelham, St Catharines, Thorold, Wainfleet, Welland et West Lincoln, le service Internet haute vitesse novateur de Bell sera bientôt offert à Port Colborne également. Le service Internet résidentiel sans fil repose sur la technologie Internet sans fil fixe utilisant la bande de spectre de 3 500 mégahertz (MHz). La nouvelle technologie compatible avec la 5G permet de fournir un accès Internet à large bande aux résidents des villes plus petites et des collectivités rurales et autres mal desservies. Maintenant offert dans plus de 115 localités en Ontario et au Québec et rejoignant 118 000 foyers, le service Internet résidentiel sans fil de Bell devrait couvrir plus de 200 000 foyers dans 138 collectivités cette année.

BMA ÉTEND SA GAMME DE SERVICES EN NUAGE

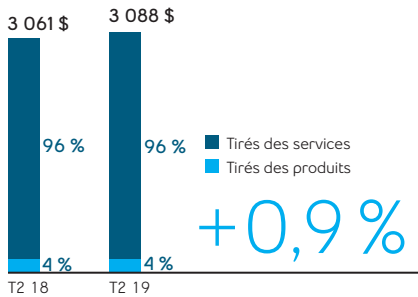
Bell Marchés Affaires (BMA) a consolidé son leadership dans les solutions en nuage en ajoutant les services gérés de gestion de base de données, de surveillance des applications et de surveillance aux fins de sécurité à son portefeuille déjà bien garni de services gérés en nuage de Bell pour Microsoft Azure. BMA avait lancé sa gamme de services gérés pour Microsoft Azure en 2018, ce qui comprend les services gérés de serveur en nuage, de coupe-feu ainsi que de sauvegarde et reprise après sinistre. Le service Connexion en nuage de Bell offre également aux entreprises canadiennes un accès sécurisé et fiable aux solutions en nuage d'Amazon, de Google et d'IBM à partir de nos réseaux à large bande figurant parmi les plus performants au monde.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE AU T2 2019

Services sur fil de Bell Produits

(en millions de dollars)



Services sur fil de Bell BAIIA ajusté

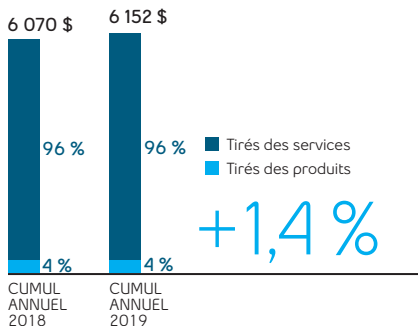
(en millions de dollars)

(% de la marge du BAIIA ajusté)



Services sur fil de Bell Produits

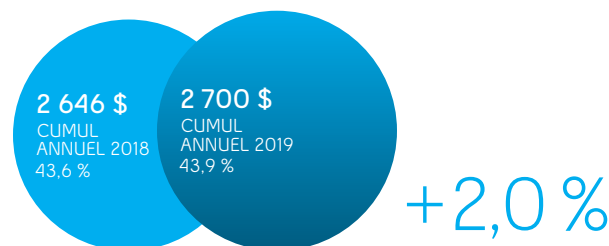
(en millions de dollars)



Services sur fil de Bell BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

(% de la marge du BAIIA ajusté)



Services Internet haute vitesse de détail ^{(1) (2)}**+4,1 %**Croissance des abonnés
T2 2019 VS T2 2018Services Internet haute vitesse de détail ⁽¹⁾**19 414**Total des activations nettes d'abonnés
au T2 2019Services de télé de détail ⁽¹⁾**+1,0 %**Croissance des abonnés
T2 2019 VS T2 2018

Services de télé IP de détail

16 775Total des activations nettes d'abonnés
au T2 2019Abonnés des SAR résidentiels de détail ⁽¹⁾**(8,8) %**Baisse des abonnés
au T2 2019

(1) En date du 1^{er} janvier 2019, nous avons cessé de présenter les abonnés de gros dans notre clientèle d'abonnés des services Internet, de télé et des SAR résidentiels, ce qui reflète l'accent que nous mettons sur le marché de détail. Nous avons donc retraité les chiffres présentés en 2018 sur la clientèle d'abonnés à des fins de comparabilité.

(2) Au début du T1 2019, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 9 366 abonnés, en raison du transfert des abonnés du service Internet sans fil fixe hors de notre secteur des services sans fil.

RÉSULTATS DES SERVICES SUR FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services de données	1 929	1 869	60	3,2 %	3 814	3 689	125	3,4 %
Services voix	897	953	(56)	(5,9)%	1 804	1 901	(97)	(5,1)%
Autres services	62	64	(2)	(3,1)%	121	127	(6)	(4,7)%
Total des produits externes tirés des services	2 888	2 886	2	0,1 %	5 739	5 717	22	0,4 %
Produits intersectoriels tirés des services	70	59	11	18,6 %	139	117	22	18,8 %
Total des produits d'exploitation tirés des services	2 958	2 945	13	0,4 %	5 878	5 834	44	0,8 %
Services de données	120	98	22	22,4 %	253	202	51	25,2 %
Équipements et autres	10	18	(8)	(44,4)%	21	34	(13)	(38,2)%
Total des produits externes tirés des produits	130	116	14	12,1 %	274	236	38	16,1 %
Produits intersectoriels tirés des produits	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des produits d'exploitation tirés des produits	130	116	14	12,1 %	274	236	38	16,1 %
Total des produits tirés des Services sur fil de Bell	3 088	3 061	27	0,9 %	6 152	6 070	82	1,4 %

Les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont augmenté de 0,9 % au T2 2019 et de 1,4 % au premier semestre de 2019 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, par suite de l'augmentation des produits tirés des services de données ainsi que des produits d'exploitation tirés des produits, atténuée en partie par la baisse des produits tirés des services voix.

Les produits d'exploitation tirés des services des Services sur fil de Bell ont augmenté de 0,4 % au T2 2019 et de 0,8 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2018.

• Les produits tirés des services de données ont augmenté de 3,2 % au T2 2019 et de 3,4 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, par suite de :

- l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP combinée à l'augmentation des tarifs des services résidentiels;
- la croissance des ventes de services de connectivité IP et de solutions d'affaires aux grandes entreprises clientes, y compris la contribution de l'acquisition d'Axia au mois d'août 2018, atténuée par les contributions au T2 2018 du sommet du G7 et des élections générales en Ontario.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels;
 - la baisse continue de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite;
 - l'érosion continue des services de données traditionnels imputable en partie à la migration vers les services IP.
- Les produits tirés des services voix ont diminué de 5,9 % au T2 2019 et de 5,1 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2018, par suite de :
- l'érosion continue au chapitre des SAR en raison de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet;
 - la conversion des grandes entreprises clientes aux services de données IP;
 - l'utilisation moindre des services interurbains traditionnels, tant par les clients résidentiels que par les clients d'affaires;
 - les pressions concurrentielles sur les prix dans notre marché d'affaires.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par l'augmentation des tarifs des services résidentiels.

Les produits des activités ordinaires depuis le début de l'exercice ont également été favorablement touchés par l'augmentation des ventes de minutes de conversations interurbaines de gros internationales.

Les produits d'exploitation tirés des produits des Services sur fil de Bell ont augmenté de 12,1 % au T2 2019 et de 16,1 % depuis le début de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2018, ce qui est attribuable à l'augmentation de la demande des grandes entreprises clientes pour les équipements, principalement dans les secteurs public, bancaire et du commerce de détail.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUUEL 2019	CUMUL ANNUUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(1 727)	(1 728)	1	0,1 %	(3 452)	(3 424)	(28)	(0,8)%
BAIIA ajusté	1 361	1 333	28	2,1 %	2 700	2 646	54	2,0 %
Marge du BAIIA ajusté	44,1 %	43,5 %		0,6 pt	43,9 %	43,6 %		0,3 pt

Les coûts d'exploitation des Services sur fil de Bell ont été essentiellement stables au T2 2019, diminuant de 0,1 % par rapport au T2 2018, par suite de :

- l'incidence favorable de l'adoption d'IFRS 16 en 2019;
- la diminution des coûts de la main-d'œuvre découlant de la réduction de personnel, de la réduction des volumes d'appels dans les centres de service à la clientèle ainsi que des économies réalisées sur les contrats avec les fournisseurs;
- la diminution des dépenses de publicité dans notre marché résidentiel.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la hausse des coûts associés aux ventes accrues de produits et de solutions d'affaires;
- l'acquisition d'Axia;
- la hausse des coûts relatifs à la programmation et au contenu dans nos services de télé découlant de la majoration des tarifs.

Par contre, les coûts d'exploitation d'un exercice à l'autre ont augmenté de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent, car, en plus des facteurs susmentionnés, les résultats ont été touchés par l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications découlant de la hausse des ventes de minutes de conversations interurbaines internationales de gros au T1 2019.

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell a augmenté de 2,1 % au T2 2019 par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de l'effet de la croissance des produits des activités ordinaires, les coûts d'exploitation ayant été essentiellement stables d'un exercice à l'autre. Au premier semestre de l'exercice, le BAIIA ajusté a augmenté de 2,0 % en raison de l'effet de la croissance des produits des activités ordinaires, freinée par la hausse des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté a augmenté pour s'établir à 44,1 % au T2 2019 et à 43,9 % au premier semestre de l'exercice, contre 43,5 % et 43,6 %, respectivement, aux périodes correspondantes de 2018, en raison de l'incidence favorable de l'adoption d'IFRS 16 en 2019, mais elle a été atténuée en partie par la proportion plus importante de ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SUR FIL DE BELL

DONNÉES

Internet haute vitesse de détail

	T2 2019	T2 2018	VARIATION	% DE VARIATION	CUMUL ANNUUEL 2019	CUMUL ANNUUEL 2018	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes des services de détail ⁽¹⁾	19 414	12 803	6 611	51,6 %	42 085	30 959	11 126	35,9 %
Abonnés des services de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	3 461 825	3 324 734	137 091	4,1 %	3 461 825	3 324 734	137 091	4,1 %

(1) En date du 1^{er} janvier 2019, nous avons cessé de présenter les abonnés de gros dans notre clientèle d'abonnés des services Internet, ce qui reflète l'accent que nous mettons sur le marché de détail. Nous avons donc retraité les chiffres présentés en 2018 sur la clientèle d'abonnés à des fins de comparabilité.

(2) Au début du T1 2019, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 9 366 abonnés, en raison du transfert des abonnés du service Internet sans fil fixe hors de notre secteur des services sans fil.

Les activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail ont augmenté de 51,6 % au T2 2019 et de 35,9 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui découle de l'augmentation des activations dans la zone de couverture en expansion de notre réseau de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) et de notre réseau sans fil fixe au domicile (WTTH), ainsi que de l'effet plus marqué de notre service de télé en direct qui repose sur une application, Alt Télé, et du nombre moindre de désactivations des services au sein de la clientèle étudiante.

La clientèle des services Internet haute vitesse de détail au 30 juin 2019 totalisait 3 461 825 abonnés, en hausse de 4,1 % par rapport à la fin du T2 2018.

Télé de détail

	T2 2019	T2 2018	VARIATION	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION	% DE VARIATION
Activations (pertes) nettes d'abonnés des services de détail ⁽¹⁾	2 350	5 452	(3 102)	(56,9)%	790	(4 902)	5 692	116,1 %
Services de télé IP	16 775	20 653	(3 878)	(18,8)%	37 691	34 226	3 465	10,1 %
Services de télé par satellite	(14 425)	(15 201)	776	5,1 %	(36 901)	(39 128)	2 227	5,7 %
Total d'abonnés des services de détail ⁽¹⁾	2 767 201	2 739 950	27 251	1,0 %	2 767 201	2 739 950	27 251	1,0 %
Services de télé IP	1 713 397	1 599 142	114 255	7,1 %	1 713 397	1 599 142	114 255	7,1 %
Services de télé par satellite	1 053 804	1 140 808	(87 004)	(7,6)%	1 053 804	1 140 808	(87 004)	(7,6)%

(1) En date du 1^{er} janvier 2019, nous avons cessé de présenter les abonnés de gros dans notre clientèle d'abonnés des services de télé, ce qui reflète l'accent que nous mettons sur le marché de détail. Nous avons donc retraité les chiffres présentés en 2018 sur la clientèle d'abonnés à des fins de comparabilité.

Les activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail ont diminué de 18,8 % au T2 2019 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de l'incidence du niveau de saturation des marchés du service Télé Fibe et de l'accélération de la substitution des services de télé traditionnelle par des services de contournement, ayant entraîné une diminution de la demande, et ce qui reflète également le ralentissement de l'expansion de la zone de couverture du nouveau service et la baisse du nombre de clients ayant délaissé la télé par satellite. Cette diminution a été atténuée en partie par la croissance continue des activations de notre service Alt Télé. Les ajouts nets d'abonnés des services de télé IP ont augmenté de 10,1 % depuis le début de l'exercice par rapport à la période correspondante de 2018, étant donné que l'augmentation des activations d'abonnés du service Alt Télé a plus que contrebalancé les facteurs susmentionnés.

Les pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail ont diminué de 5,1 % au T2 2019 et de 5,7 % depuis le début de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui découle de la réduction du nombre de désactivations des services et du nombre moindre de migrations vers les services de télé IP attribuables au fait que notre clientèle est constituée d'abonnés dont le profil et la localisation géographique font en sorte de favoriser le service de télé par satellite. Cette amélioration a été contrebalancée en partie par le nombre moindre d'activations brutes de services résidentiels en raison des offres accrocheuses lancées par des câblodistributeurs dans la zone non couverte par notre réseau FTTP.

Le nombre total d'activations nettes d'abonnés des services de télé de détail (télé IP et télé par satellite réunis) a diminué de 56,9 % au T2 2019 par rapport au T2 2018, par suite de la diminution des activations nettes d'abonnés des services de télé IP, atténuée par la diminution des pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite. Par contre, au premier semestre de l'exercice, les activations nettes ont augmenté de 116,1 %, dans la foulée de l'augmentation des activations nettes des services de télé IP et de la diminution des pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite.

Les abonnés des services de télé IP de détail totalisaient 1 713 397 au 30 juin 2019, en hausse de 7,1 % comparativement à 1 599 142 à la fin du T2 2018.

Les abonnés du service de télé par satellite de détail totalisaient 1 053 804 au 30 juin 2019, en baisse de 7,6 % comparativement à 1 140 808 à la fin de la période correspondante de l'exercice précédent.

Le nombre total d'abonnés des services de télé de détail (télé IP et télé par satellite réunis) s'établissait à 2 767 201 au 30 juin 2019, représentant une augmentation de 1,0 % depuis la fin du T2 2018.

VOIX

	T2 2019	T2 2018	VARIATION	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION	% DE VARIATION
Pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail ⁽¹⁾	(72 780)	(69 558)	(3 222)	(4,6)%	(139 559)	(125 629)	(13 930)	(11,1)%
Abonnés des SAR résidentiels de détail ⁽¹⁾	2 821 249	3 094 060	(272 811)	(8,8)%	2 821 249	3 094 060	(272 811)	(8,8)%

(1) En date du 1^{er} janvier 2019, nous avons cessé de présenter les abonnés de gros dans notre clientèle d'abonnés des SAR résidentiels, ce qui reflète l'accent que nous mettons sur le marché de détail. Nous avons donc retraité les chiffres présentés en 2018 sur la clientèle d'abonnés à des fins de comparabilité.

Les pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail ont augmenté de 4,6 % au T2 2019 et de 11,1 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la diminution des activations découlant de la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet ainsi que du nombre moins élevé d'acquisitions de clients pour les trois produits par foyer, le marché continuant de s'orienter de plus en plus vers les forfaits comprenant deux services, soit Internet et de télé.

Les abonnés des SAR résidentiels de détail totalisaient 2 821 249 au 30 juin 2019, ce qui représente une diminution de 8,8 % par rapport à 3 094 060 à la fin du T2 2018. Il s'agit d'une baisse par rapport à l'érosion de 6,0 % de la clientèle enregistrée au T2 2018, en raison de la substitution technologique plus soutenue en faveur des services sans fil et Internet.

HYPOTHÈSES

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2018 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans chacune des analyses des autres secteurs d'activité fournies dans la présente rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Une croissance positive du BAIIA ajusté pour l'ensemble de l'exercice.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés résidentiels des services de télé IP et Internet de détail.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- La croissance du produit moyen par utilisateur des services résidentiels par foyer, générée par l'adoption croissante des forfaits multiproduits par foyer et l'augmentation des prix.
- La poursuite des lancements d'offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels par nos concurrents dans la câblodistribution dans les zones où nous fournissons des services sur fil locaux.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- Le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler les clients d'affaires.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement.
- L'adoption accélérée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé.
- La poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil, et l'accélération de la construction de notre réseau WTTX fixe dans les collectivités rurales.
- La consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau soutenu d'investissements constants.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, de la réduction des taux contractuels des fournisseurs, de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits et de la réalisation de synergies additionnelles découlant des prochaines étapes de l'intégration de Manitoba Telecom Services Inc.
- L'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sur-fil.

3.3 Bell Média

PRINCIPAUX FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

CTV, LE RÉSEAU LE PLUS REGARDÉ DU CANADA POUR UNE 18^E ANNÉE CONSÉCUTIVE

CTV a terminé la saison régulière de télévision 2018-2019 (automne, hiver et printemps) en s'illustrant comme le réseau de télé le plus regardé du Canada aux heures de grande écoute pour une 18^e année consécutive. Les plus récentes données provenant de Numeris, un fournisseur prépondérant de données d'auditoires pour les chaînes de télé et les stations de radio au Canada, confirment que CTV comptait 7 émissions parmi les 10 émissions les plus regardées pour l'ensemble des téléspectateurs et dans toutes les principales catégories démographiques. En outre, CTV a présenté plus d'émissions parmi les 20 émissions les plus regardées dans les principales catégories démographiques que tous les autres concurrents réunis. Les données de Numeris ont également confirmé que CTV et ses services de télé spécialisée connexes avaient contribué à faire de Bell Média la seule entreprise de médias au Canada ayant enregistré une croissance des cotes d'écoute dans toutes les principales catégories démographiques chez les adultes cette année.

NOUVELLE GAMME DE CHAÎNES SPÉCIALISÉES DE CTV

Tirant parti de sa marque numéro un au Canada dans le divertissement, CTV, Bell Média donnera le coup d'envoi de ses chaînes spécialisées renommées CTV Comedy Channel, CTV Sci-Fi Channel, CTV Drama Channel et CTV Life Channel en septembre 2019. Ces nouvelles marques constituent la dernière étape de l'évolution des chaînes The Comedy Network (Comedy), Space, Bravo et Gusto, respectivement. Cette annonce est faite après une année de solide croissance pour les chaînes spécialisées dans le divertissement de Bell Média. Les chaînes Comedy, Space, Discovery et Bravo ont toutes les quatre gagné en rang au sein du groupe des 10 chaînes spécialisées dans le divertissement les plus populaires, tandis que Gusto figure maintenant parmi les 20 plus populaires. La chaîne Comedy s'est classée au 2^e rang pour la toute première fois et les chaînes Space et Discovery ont enregistré une croissance à deux chiffres de leurs cotes d'écoute pour l'ensemble des téléspectateurs et dans la tranche cible des adultes de 25 à 54 ans, tandis que la chaîne Gusto a enregistré une croissance de plus de 50 % dans toutes les principales catégories démographiques chez les adultes et a presque doublé ses cotes d'écoute chez les téléspectateurs dans la tranche des 18 à 34 ans.

CRAVE OFFERT SUR ANDROID TV

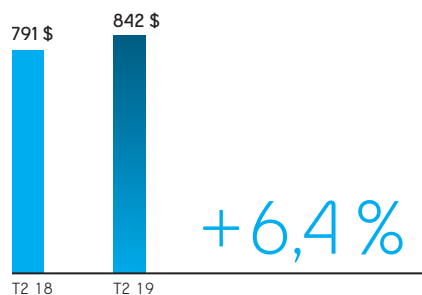
L'application Crave est maintenant disponible sur les appareils Android TV, offrant un contenu de divertissement de choix comme HBO, SHOWTIME, STARZ, les plus grands succès cinématographiques issus des studios d'Hollywood et davantage aux utilisateurs d'Android TV partout au Canada. Avec cet ajout sur Android TV, les Canadiens ont maintenant accès au contenu de Crave directement à Crave.ca, par l'intermédiaire des distributeurs de télévision participants, sur iOS, Android, l'Apple TV, les téléviseurs intelligents Samsung, Xbox et la clé Fire TV d'Amazon, et d'autres plateformes s'ajouteront plus tard.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE AU T2 2019

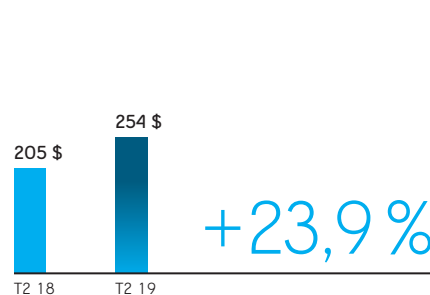
Bell Média Produits

(en millions de dollars)



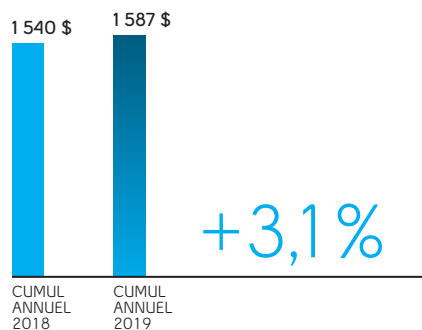
Bell Média BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



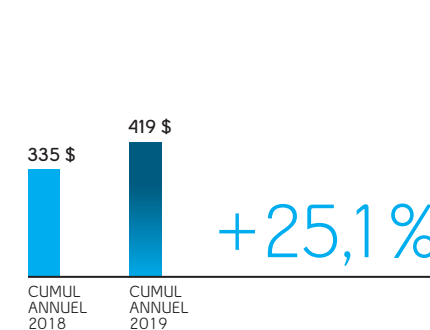
Bell Média Produits

(en millions de dollars)



Bell Média BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



CTV est le réseau de télé canadien
le plus regardé

12 des 20 émissions
les plus regardées
par l'ensemble des téléspectateurs
à l'échelle nationale
au T2 2019 (saison de printemps)

RÉSULTATS DE BELL MÉDIA

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Total des produits externes	737	677	60	8,9 %	1 377	1 308	69	5,3 %
Produits intersectoriels	105	114	(9)	(7,9)%	210	232	(22)	(9,5)%
Total des produits tirés de Bell Média	842	791	51	6,4 %	1 587	1 540	47	3,1 %

Les produits d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 6,4 % au T2 2019 et de 3,1 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2018, en raison de l'augmentation des produits tirés de la publicité ainsi que des frais d'abonnement.

• Les produits tirés de la publicité ont augmenté au T2 2019 et au premier semestre de 2019 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui découle principalement de ce qui suit :

- les retombées positives de la diffusion des séries éliminatoires et de la finale des Raptors de la National Basketball Association (NBA);
- la forte demande du marché pour la publicité à la télé traditionnelle et spécialisée et sur les panneaux d'affichage extérieur.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les retombées positives au T2 2018 de la diffusion de la Coupe du Monde masculine 2018 de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA);
- la diminution des produits tirés de la publicité à la radio en raison de la faiblesse continue du marché.

Les produits des activités ordinaires depuis le début de l'exercice ont également été favorablement touchés par la récupération des budgets de publicité suivant le glissement opéré l'exercice précédent vers le principal diffuseur des Jeux olympiques d'hiver 2018 de Pyeongchang.

• Les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté au deuxième trimestre et au premier semestre de 2019 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui découle principalement de la croissance continue de Crave, notre service de télé payante en continu, dans la foulée de l'augmentation de la clientèle d'abonnés, principalement par suite de la diffusion de la dernière saison de Game of Thrones ainsi que de la hausse des tarifs.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(588)	(586)	(2)	(0,3)%	(1 168)	(1 205)	37	3,1 %
BAIIA ajusté	254	205	49	23,9 %	419	335	84	25,1 %
Marge du BAIIA ajusté	30,2 %	25,9 %		4,3 pts	26,4 %	21,8 %		4,6 pts

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont légèrement augmenté, de 0,3 % au T2 2019 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui découle principalement de ce qui suit :

- les investissements continus dans le contenu de nos produits Crave;
- l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre pour soutenir la croissance des produits des activités ordinaires.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par l'incidence favorable de l'adoption d'IFRS 16 dans l'exercice considéré.

Au premier semestre de l'exercice, les coûts d'exploitation ont diminué de 3,1 %, l'incidence favorable de l'adoption d'IFRS 16 et les mesures efficaces de gestion des coûts de programmation et de production ayant largement compensé les pressions sur les dépenses décrites ci-dessus.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 23,9 % au T2 2019 et de 25,1 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui découle de l'augmentation des produits d'exploitation au T2 ainsi que depuis le début de l'exercice et de la diminution des dépenses d'exploitation depuis le début de l'exercice.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE BELL MÉDIA

- CTV s'est maintenu au premier rang des réseaux au Canada pour une 15^e saison de printemps consécutive pour l'ensemble des téléspectateurs et dans toutes les principales catégories démographiques chez les adultes en ce qui a trait à la programmation des heures de grande écoute, avec 12 des 20 émissions les plus regardées par l'ensemble des téléspectateurs à l'échelle nationale. CTV comptait plus d'émissions que tout autre réseau parmi les 20 émissions du printemps les plus regardées.
- Bell Média a conservé sa position de leader du marché de la télé spécialisée et de la télé payante, les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante anglophones s'élevant à 83 % de l'ensemble des téléspectateurs canadiens de la télé spécialisée et de la télé payante anglophones et les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante francophones s'élevant à 84 % des téléspectateurs québécois des chaînes de télé spécialisée et payante francophones d'une semaine moyenne.
- Bell Média est demeurée au premier rang des médias numériques en ce qui a trait aux visiteurs uniques, aux pages consultées totales et aux minutes de temps d'utilisation totales parmi tous les diffuseurs et producteurs de vidéos canadiens concurrents. Bell Média s'est aussi classée au sixième rang parmi les propriétés en ligne au pays pour ce qui est des visiteurs uniques et de la portée, avec 21,7 millions de visiteurs uniques par mois, rejoignant 69 % de l'auditoire des médias numériques.
- Bell Média a maintenu sa position de premier radiodiffuseur du Canada, rejoignant 16,1 millions d'auditeurs, lesquels ont écouté, chaque semaine, 70 millions d'heures de contenu.
- Astral est l'une des entreprises d'affichage extérieur les plus importantes au Canada, rejoignant 18 millions de consommateurs chaque semaine, avec son offre de 6 gammes de produits innovateurs (soit Affichage extérieur, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format, Transit et Style de vie) et les plus de 50 000 faces d'affichage installées de manière stratégique dans les grandes villes du pays.

HYPOTHÈSES

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2018 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans chacune des analyses des autres secteurs d'activité fournies dans la présente rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- La performance au chapitre des produits des activités ordinaires devrait refléter la croissance accrue de la clientèle d'abonnés de Crave, l'effet marqué de la hausse des tarifs pour les entreprises de distribution de radiodiffusion et l'établissement de tarifs stratégiques pour les ventes de publicité.
- L'augmentation des coûts d'exploitation entraînée par la hausse des coûts de la programmation, compte non tenu de l'incidence d'IFRS 16, découlant principalement de l'investissement continu dans le contenu de Crave.
- Le soutien, de façon continue, de l'adoption des produits de Crave et de sports offerts directement aux consommateurs.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- La monétisation des droits sur le contenu et des propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes.
- Une baisse du nombre d'abonnés pour de nombreuses propriétés vidéo de Bell Média entraînée par le dégroupement des chaînes de télé et la popularité grandissante du visionnement de contenu par contournement.
- L'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans les médias.

4 Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

4.1 Dette nette⁽¹⁾

	30 JUIN 2019	31 DÉCEMBRE 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Dette à court terme	5 676	4 645	1 031	22,2 %
Dette à long terme	21 949	19 760	2 189	11,1 %
Actions privilégiées ⁽²⁾	2 002	2 002	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 094)	(425)	(669)	n.s.
Dette nette	28 533	25 982	2 551	9,8 %

n.s. : non significatif

L'augmentation de 3 220 millions \$ de la dette totale, qui comprend la dette à court terme et la dette à long terme, s'explique par :

- l'augmentation de nos obligations locatives de 2 304 millions \$ par suite de l'adoption d'IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019;
- l'émission des débetures MTN, série M-49, et des billets, série US-2, par Bell Canada, d'un montant en capital total de 600 millions \$ CA et de 600 millions \$ US (808 millions \$ CA), respectivement;
- l'augmentation de nos effets à payer (déduction faite des remboursements) de 844 millions \$;
- l'augmentation nette de 64 millions \$ de nos obligations locatives et de nos autres dettes.

Cette augmentation été partiellement compensée par :

- le remboursement anticipé des débetures MTN, série M-27, et des débetures, série M-37, d'un montant en capital total de 1 milliard \$ et de 400 millions \$, respectivement.

L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 669 millions \$ découle principalement :

- des flux de trésorerie disponibles de 1 735 millions \$;
- de l'émission de titres d'emprunt d'un montant en capital de 477 millions \$ (déduction faite des remboursements).

Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par :

- des dividendes de 1 390 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- un montant de 86 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions en vue du règlement de paiements fondés sur des actions.

Le 30 juin 2019, notre ratio de levier financier net⁽¹⁾ était de 2,90 fois le BAIIA ajusté. Ce ratio reflète la hausse non récurrente découlant de l'adoption d'IFRS 16, qui a eu pour effet d'augmenter la dette nette de 2 304 millions \$ le 1^{er} janvier 2019. Le ratio de levier financier net devrait s'améliorer d'ici la fin de 2019, car le BAIIA ajusté des douze derniers mois reflétera l'incidence positive, sur l'ensemble de l'exercice, de la hausse du BAIIA ajusté en vertu d'IFRS 16.

4.2 Données liées aux actions en circulation

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	NOMBRE D' ACTIONS
En circulation au 1 ^{er} janvier 2019	898 200 415
Actions émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	1 212 974
Actions émises en vertu d'un régime d'épargne des employés (REE)	682 905
En circulation au 30 juin 2019	900 096 294

(1) Les termes dette nette et ratio de levier financier net sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 8.2, Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés – Dette nette et Ratio de levier financier net dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris des rapprochements avec la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus comparable.

(2) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 4 004 millions \$ en 2019 et en 2018 sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2019	14 072 332	56
Attribuées	3 343 317	58
Exercées ⁽¹⁾	(1 212 974)	53
Frappées de déchéance	(33 613)	58
En cours au 30 juin 2019	16 169 062	57
Exercables au 30 juin 2019	5 994 529	55

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action était de 60 \$ pour les options exercées au cours du semestre clos le 30 juin 2019.

4.3 Flux de trésorerie

	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 093	2 057	36	1,8 %	3 609	3 553	56	1,6 %
Dépenses d'investissement	(972)	(1 056)	84	8,0 %	(1 822)	(1 987)	165	8,3 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(37)	(35)	(2)	(5,7)%	(63)	(68)	5	7,4 %
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(12)	–	(12)	n.s.	(39)	(13)	(26)	n.s.
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	21	28	(7)	(25,0)%	50	46	4	8,7 %
Flux de trésorerie disponibles	1 093	994	99	10,0 %	1 735	1 531	204	13,3 %
Acquisitions d'entreprises	(50)	(21)	(29)	n.s.	(50)	(244)	194	79,5 %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(21)	(28)	7	25,0 %	(50)	(46)	(4)	(8,7)%
Acquisition de licences de spectre	–	–	–	–	–	(36)	36	100,0 %
Cession d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	–	–	–	–	–	68	(68)	(100,0)%
Autres activités d'investissement	32	(20)	52	n.s.	8	(55)	63	n.s.
Émission nette (remboursement net) d'instruments d'emprunt	83	(973)	1 056	n.s.	477	263	214	81,4 %
Émission d'actions ordinaires	44	1	43	n.s.	64	2	62	n.s.
Rachat d'actions ordinaires	–	–	–	–	–	(175)	175	100,0 %
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(10)	(49)	39	79,6 %	(86)	(137)	51	37,2 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(712)	(678)	(34)	(5,0)%	(1 390)	(1 324)	(66)	(5,0)%
Remboursement de capital aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	(12)	12	100,0 %	–	(41)	41	100,0 %
Autres activités de financement	(33)	(23)	(10)	(43,5)%	(39)	(41)	2	4,9 %
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	426	(809)	1 235	n.s.	669	(235)	904	n.s.

n.s. : non significatif

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au deuxième trimestre de 2019 et depuis le début de l'exercice 2019 ont augmenté de 36 millions \$ et de 56 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse du BAIIA ajusté, ce qui reflète l'incidence favorable de l'adoption d'IFRS 16. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la diminution de la trésorerie liée au fonds de roulement et par l'augmentation des paiements d'intérêts, ce qui reflète l'incidence défavorable de l'adoption d'IFRS 16.

Les flux de trésorerie disponibles au deuxième trimestre de 2019 et depuis le début de l'exercice 2019 ont augmenté de 99 millions \$ et de 204 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, surtout du fait de la diminution des dépenses d'investissement et de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	T2 2019	T2 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	168	181	13	7,2 %	319	348	29	8,3 %
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	7,7 %	8,5 %		0,8 pt	7,4 %	8,4 %		1,0 pt
Services sur fil de Bell	780	843	63	7,5 %	1 454	1 587	133	8,4 %
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	25,3 %	27,5 %		2,2 pts	23,6 %	26,1 %		2,5 pts
Bell Média	24	32	8	25,0 %	49	52	3	5,8 %
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	2,9 %	4,0 %		1,1 pt	3,1 %	3,4 %		0,3 pt
BCE	972	1 056	84	8,0 %	1 822	1 987	165	8,3 %
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	16,4 %	18,3 %		1,9 pt	15,6 %	17,5 %		1,9 pt

Les dépenses d'investissement de BCE, de 972 millions \$ au T2 2019 et de 1 822 millions \$ au premier semestre de l'exercice, ont diminué de 84 millions \$ et de 165 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les dépenses d'investissement en pourcentage des produits des activités ordinaires (ratio d'intensité du capital) ont également diminué par rapport à l'exercice précédent, soit de 1,9 point tant au T2 2019 que depuis le début de l'exercice, pour s'établir à 16,4 % et à 15,6 %, respectivement. La diminution des dépenses d'investissement d'un exercice à l'autre découle de la baisse des dépenses de nos trois secteurs, et reflète les facteurs suivants :

- Les dépenses d'investissement moindres dans notre secteur du sur-fil de 63 millions \$ au T2 2019 et de 133 millions \$ depuis le début de l'exercice, découlant principalement du calendrier de ces dépenses par rapport à celui de l'exercice précédent, du fait que nous avons continué de déployer le réseau FTTP en vue de brancher un plus grand nombre de foyers et d'entreprises et de déployer le service utilisant la technologie WTTX fixe dans les collectivités rurales en Ontario et au Québec.
- Les dépenses d'investissement moindres dans notre secteur du sans-fil de 13 millions \$ au T2 2019 et de 29 millions \$ depuis le début de l'exercice, en raison du calendrier de ces dépenses par rapport à celui de l'exercice précédent. En outre, la construction de notre réseau LTE-A est bien avancée, la zone de couverture s'étendant à 94 % de la population canadienne au 30 juin 2019. Nous avons également continué d'investir dans la capacité d'agrégation de spectre et dans le déploiement des petites cellules sans fil afin d'améliorer la couverture du réseau, la qualité du signal, les liaisons de raccordement pour les services de données et les vitesses.
- Les dépenses d'investissement moins élevées de Bell Média, de 8 millions \$ au T2 2019 et de 3 millions \$ depuis le début de l'exercice, principalement en raison des mises à niveau du matériel de production et des systèmes de TI réalisées au T2 2018.

ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Le 5 janvier 2018, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'AlarmForce Industries Inc. (AlarmForce) pour une contrepartie totale de 182 millions \$, de laquelle une tranche de 181 millions \$ a été payée en trésorerie et la tranche restante de 1 million \$, par l'émission de 22 531 actions ordinaires de BCE.

CESSION D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Au cours du T1 2018, BCE a vendu les comptes d'environ 39 000 clients d'AlarmForce en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan à Telus Communications Inc., pour un produit total d'environ 68 millions \$.

INSTRUMENTS D'EMPRUNT

2019

Au deuxième trimestre de 2019, nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 83 millions \$, déduction faite des remboursements. Il s'agissait notamment de l'émission des débetures MTN, série M-49, et des billets, série US-2, d'un montant en capital total de 600 millions \$ CA et de 600 millions \$ US (808 millions \$ CA), respectivement, et de l'émission (déduction faite des remboursements) de 277 millions \$ d'effets à payer. Ces émissions ont été partiellement contrebalancées par le remboursement anticipé des débetures MTN, série M-27 et des débetures, série M-37, d'un montant en capital de 1 milliard \$ et de 400 millions \$, respectivement, ainsi que par les paiements nets de 202 millions \$ au titre des obligations locatives et d'autres dettes.

Au premier semestre de 2019, nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 477 millions \$, déduction faite des remboursements. Il s'agissait notamment de l'émission des débetures MTN, série M-49, et des billets, série US-2, d'un montant en capital total de 600 millions \$ CA et de 600 millions \$ US (808 millions \$ CA), respectivement, et de l'émission (déduction faite des remboursements) de 844 millions \$ d'effets à payer. Ces émissions ont été partiellement contrebalancées par le remboursement anticipé des débetures MTN, série M-27, et des débetures, série M-37, d'un montant en capital de 1 milliard \$ et de 400 millions \$, respectivement, ainsi que par les paiements nets de 375 millions \$ au titre des obligations locatives et d'autres dettes.

2018

Au deuxième trimestre de 2018, nous avons remboursé des titres d'emprunt d'un montant de 973 millions \$, déduction faite des émissions. Il s'agissait notamment du remboursement anticipé des débetures MTN, série M-28, des débetures, série M-33, et des billets, série 9, d'un montant en capital de 400 millions \$, de 300 millions \$ et de 200 millions \$, respectivement, ainsi que des paiements de 170 millions \$ au titre de contrats de location-financement et d'autres dettes, en partie compensés par l'émission d'effets à payer de 97 millions \$ (déduction faite des remboursements).

Au premier semestre de 2018, nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 263 millions \$, déduction faite des remboursements. Il s'agissait notamment de l'émission des débetures MTN, série M-47, et des billets, série US-1, par Bell Canada, d'un montant en capital total de 500 millions \$ CA et de 750 millions \$ US (967 millions \$ CA), respectivement, et de l'émission (déduction faite des remboursements) de 40 millions \$ d'effets à payer. Ces émissions ont été partiellement contrebalancées par le remboursement anticipé des débetures MTN, série M-28, des débetures, série M-33, et des billets, série 9, d'un montant en capital de 400 millions \$, de 300 millions \$ et de 200 millions \$, respectivement, ainsi que par les paiements de 344 millions \$ au titre de contrats de location-financement et d'autres dettes.

RACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

Au T1 2018, BCE a racheté et annulé 3 085 697 actions ordinaires, pour un coût total de 175 millions \$ dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. De ce coût total, 69 millions \$ représentaient le capital déclaré et 3 millions \$ représentaient la diminution du surplus d'apport attribuable à ces actions ordinaires. Le montant résiduel de 103 millions \$ a été imputé au déficit.

DIVIDENDES EN TRÉSORERIE PAYÉS SUR ACTIONS ORDINAIRES

Au deuxième trimestre de 2019, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont été majorés de 34 millions \$ par rapport au T2 2018, en raison d'un dividende plus élevé payé au T2 2019, de 0,7925 \$ par action ordinaire, comparativement à 0,7550 \$ par action ordinaire au T2 2018.

Au premier semestre de 2019, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont été majorés de 66 millions \$ par rapport à 2018, en raison d'un dividende plus élevé payé au second semestre de 2019, de 1,5475 \$ par action ordinaire, comparativement à un dividende de 1,4725 \$ par action ordinaire à la période correspondante de l'exercice précédent.

4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019, nous avons comptabilisé une augmentation de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt, dans les AERG de 311 millions \$ et de 438 millions \$, respectivement. Cette variation découle d'une baisse du taux d'actualisation réel, à 3,0 % au 30 juin 2019, comparativement à 3,3 % au 31 mars 2019 et à 3,8 % au 31 décembre 2018, en partie compensée par un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes en 2019.

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2018, nous avons comptabilisé une diminution de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les AERG de 502 millions \$ et de 348 millions \$, respectivement. Cette variation découle d'une hausse du taux d'actualisation réel, à 3,7 % au 30 juin 2018, comparativement à 3,6 % au 31 mars 2018 et au 31 décembre 2017, et d'un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes au T2 2018.

4.5 Gestion des risques financiers

JUSTE VALEUR

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	30 JUIN 2019		31 DÉCEMBRE 2018	
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et autres passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	35	35	61	61
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et autres passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	82	86	108	112
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché de la dette	18 105	20 361	18 188	19 178
Contrats de location-financement ⁽¹⁾	Dettes à court terme et dette à long terme	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	–	–	2 097	2 304

(1) Depuis l'adoption d'IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, il n'est plus nécessaire de présenter des informations sur la juste valeur à l'égard des contrats de location.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF (DU PASSIF)	JUSTE VALEUR		
			PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIQUES ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) ⁽¹⁾	DONNÉES D'ENTRÉE NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) ⁽²⁾
30 juin 2019					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	121	1	–	120
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(73)	–	(73)	–
Passif financier lié à Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE) ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	56	1	126	(71)
31 décembre 2018					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	110	1	–	109
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	181	–	181	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	43	–	114	(71)

(1) Données observables sur le marché telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les AERG et les charges pour perte de valeur sont comptabilisées au poste Autres (charges) produits dans les états du résultat net.

(4) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres (charges) produits dans les états du résultat net. L'option peut être exercée depuis 2017.

RISQUE DE CHANGE

Nous utilisons des contrats à terme, des options et des swaps de devises et de taux d'intérêt variables pour gérer le risque de change lié aux acquisitions et aux ventes prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.

L'incidence d'une dépréciation (d'une appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait une perte (un profit) de 8 millions \$ (2 millions \$) comptabilisé(e) en résultat net au 30 juin 2019 et un profit (une perte) de 186 millions \$ (174 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments du résultat global* au 30 juin 2019, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une dépréciation (d'une appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin serait un profit (une perte) de 3 millions \$ comptabilisé(e) au poste *Autres éléments du résultat global* au 30 juin 2019, toutes les autres variables restant constantes.

Au T2 2019, nous avons conclu un swap de devises et de taux d'intérêt, dont le montant notionnel s'élevait à 600 millions \$ US (808 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets, série US-2, venant à échéance en 2049.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 30 juin 2019.

TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANT À RECEVOIR	MONNAIE DE VENTE	MONTANT À PAYER	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Flux de trésorerie	\$ US	2 960	\$ CA	3 942	2019	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	419	\$ CA	520	2019	Transactions prévues
Flux de trésorerie	PHP	892	\$ CA	22	2019	Transactions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	762	\$ CA	991	2020	Transactions prévues
Flux de trésorerie	PHP	932	\$ CA	23	2020	Transactions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	40	\$ CA	50	2021	Transactions prévues
Économique	\$ US	60	\$ CA	77	2019	Transactions prévues
Économique – options de vente	\$ US	45	\$ CA	56	2019	Transactions prévues
Économique – options de vente	\$ US	81	\$ CA	101	2020	Transactions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	48	\$ CA	60	2020	Transactions prévues

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une diminution (augmentation) de 36 millions \$ du bénéfice net au 30 juin 2019.

RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DU COURS DE L'ACTION

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et du risque lié aux fluctuations du cours de l'action relatif à un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 30 juin 2019 était un actif de 30 millions \$.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 30 juin 2019 serait un profit (une perte) de 38 millions \$ comptabilisé(e) en résultat net, toutes les autres variables restant constantes.

4.6 Notations

Les principales notations de BCE et de Bell Canada demeurent inchangées par rapport à celles décrites dans le rapport de gestion annuel 2018 de BCE.

4.7 Liquidité

Nos besoins de liquidités demeurent essentiellement inchangés par rapport à ceux décrits dans le rapport de gestion annuel 2018 de BCE.

LITIGES

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS CONCERNANT LES LITIGES

Le texte qui suit présente une mise à jour des litiges décrits dans la notice annuelle 2018 de BCE, à la rubrique 8, *Litiges*, mis à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE.

ACTION COLLECTIVE CONCERNANT LE PROGRAMME DE PUBLICITÉ PERTINENTE

Le 13 mai 2019, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé l'action ontarienne déposée le 16 avril 2015 contre Bell Canada et Bell Mobilité Inc. en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) à titre d'action collective contre Bell Mobilité Inc. seulement pour la période allant du 16 novembre 2013 au 14 avril 2015.

POURSUITES EN CONTREFAÇON DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE CONCERNANT LES SYSTÈMES DE TÉLÉ IP

Le 11 juin 2019, la Cour d'appel fédérale a rejeté l'appel interjeté par Mediatube Corp. (Mediatube) de la décision de la Cour fédérale de rejeter l'action intentée le 23 avril 2013 contre Bell Canada et Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (maintenant Bell Canada). Mediatube a jusqu'au 10 septembre 2019 pour demander l'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale devant la Cour suprême du Canada.

5 Information financière trimestrielle

Les états financiers du T2 2019 de BCE ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 31 juillet 2019.

Comme il est exigé, nous avons adopté IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, comme il est décrit à la section 8.1, *Nos méthodes comptables*. Nous avons adopté IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée en vertu de laquelle les états financiers des périodes présentées antérieurement n'ont pas été retraités et continuent d'être présentés conformément à IAS 17, *Contrats de location*, comme le permettent les dispositions transitoires particulières d'IFRS 16. L'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 a été reflété comme un ajustement apporté au déficit au 1^{er} janvier 2019.

Le tableau suivant, qui a également été préparé conformément aux normes IFRS, présente les principales données financières consolidées de BCE des huit derniers trimestres clos.

	2019		2018				2017	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 231	5 045	5 231	5 117	5 129	4 964	5 152	5 054
Tirés des produits	699	689	984	760	657	626	884	643
Total des produits d'exploitation	5 930	5 734	6 215	5 877	5 786	5 590	6 036	5 697
BAlIA ajusté	2 595	2 409	2 394	2 457	2 430	2 254	2 329	2 405
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(39)	(24)	(58)	(54)	(24)	–	(47)	(23)
Amortissement des immobilisations corporelles	(888)	(882)	(799)	(779)	(787)	(780)	(783)	(760)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(223)	(221)	(216)	(220)	(221)	(212)	(208)	(207)
Bénéfice net	817	791	642	867	755	709	698	850
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	761	740	606	814	704	661	656	803
Bénéfice net par action ordinaire								
De base et dilué	0,85	0,82	0,68	0,90	0,79	0,73	0,72	0,90
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	899,5	898,4	898,1	898,0	898,0	900,2	900,6	900,4

6 Cadre réglementaire

Le texte qui suit présente une mise à jour des initiatives et des procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2018 de BCE, à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, et à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, mises à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE.

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

EXAMEN DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BASE

Le 3 juin 2019, le CRTC a lancé un premier appel de demandes en vue de recevoir des fonds relativement au Fonds pour la large bande, la date limite étant le 3 octobre 2019, pour des projets dans les régions nordiques et dans des collectivités dépendantes des satellites. Le CRTC a indiqué son intention de lancer un deuxième appel de demandes à l'automne 2019 pour des projets dans l'ensemble du Canada. Même si nous serons tenus de contribuer au Fonds pour la large bande en fonction de notre pourcentage des revenus de l'industrie dérivés des services voix, de données et Internet, la portée de l'incidence de ce nouveau fonds sur nos activités n'est pas encore connue. En effet, les fonds contribués pourraient être compensés par des fonds reçus, si nous demandons, et obtenons, des fonds pour déployer des services à large bande dans le cadre du programme du CRTC.

NOUVEAU DÉCRET DU CABINET RELATIVEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DU CRTC

Le 18 juin 2019, la gouverneure en conseil a émis de nouvelles Instructions, enjoignant le CRTC à promouvoir la concurrence, l'abordabilité, les intérêts des consommateurs et l'innovation dans le cadre de la réalisation des objectifs de sa politique en matière de télécommunications. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, de ces nouvelles Instructions et des processus connexes futurs sur nos activités et nos résultats financiers.

LOI SUR LA RADIOCOMMUNICATION

DÉCISION ET CONSULTATION D'ISDE CONCERNANT LE SPECTRE DANS LA BANDE DE 3 500 MHz ET D'AUTRES SPECTRES

Le 5 juin 2019, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) a publié le document intitulé *Décision sur l'examen de la bande de 3 500 MHz pour permettre une utilisation flexible et décisions préliminaires sur les changements à apporter à la bande de 3 800 MHz*. ISDE a décidé de permettre une utilisation flexible (soit la permission d'utiliser le spectre tant pour les services fixes que les services mobiles) dans la bande de 3 450 à 3 650 MHz. ISDE pourra ainsi délivrer des licences d'utilisation flexible dans cette gamme de fréquences. ISDE exigera que les titulaires actuels, comme Inukshuk Wireless Partnership (un partenariat de Bell et de Rogers Communications Inc.), restituent une partie de leurs licences actuelles en contrepartie d'une licence d'utilisation flexible à la suite de l'enchère. Les titulaires actuels qui détiennent des licences d'utilisation fixe pour 75 MHz ou plus de spectre dans une zone donnée pourront présenter une demande pour une nouvelle licence d'utilisation flexible du spectre de 60 MHz dans cette zone; ceux qui détiennent 50 MHz de spectre pourront présenter une demande pour 50 MHz; et tous les autres titulaires de licences pourront présenter une demande pour 20 MHz. Les titulaires actuels pourront poursuivre leurs activités si cela n'entrave pas le déploiement des systèmes des nouveaux titulaires de licences. S'ils sont tenus d'effectuer la transition, les titulaires bénéficieront d'une période de protection de six mois à trois ans, selon la taille du centre de population dans leur zone de service. ISDE lancera une prochaine consultation pour déterminer la quantité de spectre qui sera attribuée pour l'utilisation flexible dans la bande de 3 700 à 4 200 MHz. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence éventuelle des résultats de cette décision et des futurs processus connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

ENCHÈRE DU SPECTRE DANS LA BANDE DE 3 500 MHz

Le 5 juin 2019, ISDE a lancé une consultation afin de recueillir des commentaires sur un cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant la mise aux enchères de licences de spectre de la bande de 3 500 MHz. Dans le document de consultation, ISDE sollicite des commentaires sur l'utilisation d'une portion du spectre réservé aux soumissionnaires, d'un plafonnement de spectre dans la bande, ou d'une combinaison des deux. ISDE propose que les licences mises aux enchères aient une période de validité de 20 ans et que certaines limites soient imposées quant à la transférabilité des licences pour les cinq premières années de la période de validité de la licence, selon qu'une portion de spectre réservé est appliquée ou qu'un plafonnement de spectre le soit. En outre, ISDE propose que les licences fassent l'objet de certaines exigences de déploiement, notamment que les titulaires de licences fournissent une couverture à un certain pourcentage de la population dans chaque zone de licence et qui s'applique à la 5^e, 10^e et 20^e année à compter de la date de délivrance de la licence. ISDE n'a pas encore indiqué de date précise pour la mise aux enchères, mais elles se tiendront en 2020. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence éventuelle des résultats de cette consultation et des futurs processus connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

DÉCISION SUR LA LIBÉRATION DU SPECTRE DES ONDES MILLIMÉTRIQUES À L'APPUI DES TECHNOLOGIES DE LA 5G

Le 5 juin 2019, ISDE a publié sa *Décision sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui des technologies de la 5G*. Dans cette décision, ISDE a annoncé la transition du spectre dans les bandes de 26 gigahertz (GHz), de 28 GHz et de 37 à 40 GHz de l'utilisation par satellite à l'utilisation flexible (c.-à-d., utilisation mobile ou fixe). ISDE permettra une utilisation exempte de licence dans la bande de 64 à 71 GHz en régime de non-brouillage et de non-protection. ISDE a indiqué que les licences pour ce spectre seront délivrées en 2021 et que les détails et les règles spécifiques seraient précisés dans le cadre d'une ou de plusieurs futures consultations. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence éventuelle des résultats de cette décision et des futurs processus connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

AUTRES LOIS IMPORTANTES

EXAMEN DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Le 13 décembre 2017, le gouvernement fédéral a adopté une motion au Parlement afin de commencer officiellement un examen de la *Loi sur le droit d'auteur*. Cet examen est imposé par la *Loi sur le droit d'auteur*, qui exige que son contenu fasse l'objet d'un examen quinquennal. Le comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, en collaboration avec le comité permanent du patrimoine canadien, a dirigé le processus, qui a commencé en février 2018. Le comité permanent du patrimoine canadien a publié son rapport le 15 mai 2019 et le comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie a publié le sien le 3 juin 2019. Chaque comité a fait une série de recommandations à l'égard des droits des titulaires et utilisateurs canadiens d'un droit d'auteur et de l'efficacité de la législation canadienne en matière de droit d'auteur. Pour l'instant, il est impossible de savoir si ces rapports donneront lieu à des modifications de la *Loi sur le droit d'auteur* ni quelle sera l'incidence de toute modification éventuelle sur nos activités et nos résultats financiers.

7 Risques d'entreprise

Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. La gestion de nos activités consiste en partie à comprendre la nature de ces risques éventuels et à les limiter, dans la mesure du possible.

L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation.

Dans le rapport de gestion annuel 2018 de BCE, nous avons présenté une revue détaillée des risques susceptibles de toucher notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation, et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Cette description détaillée des risques est mise à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE et dans le présent rapport de gestion. Les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2018 de BCE, mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE et dans le présent rapport de gestion, incluent, sans s'y limiter, les risques liés aux éléments suivants :

- l'intensité de l'activité de nos concurrents, y compris de concurrents nouveaux et émergents, jumelée au lancement de nouveaux produits, ainsi que l'incidence connexe sur le coût lié à la conservation de nos clients actuels et à l'obtention de nouveaux clients, de même que sur nos parts de marché, nos volumes de service et nos stratégies d'établissement des prix;
- le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent à réduire l'utilisation de nos services sur fil traditionnels;
- l'incidence défavorable de la séparation fondamentale entre le contenu et le service de connectivité, ce qui modifie l'environnement de nos activités liées à la télé et aux médias et pourrait accélérer le débranchement des services de télé et la réduction des dépenses pour ces services, ainsi que la fragmentation du marché de la publicité et les changements qui s'y produisent;
- la concurrence pour le contenu de programmation avec des concurrents mondiaux, en plus des concurrents canadiens traditionnels dans les services de télé, qui pourrait entraîner d'importantes hausses des coûts d'acquisition du contenu et nuire à notre capacité d'obtenir du contenu de premier plan;
- la prolifération du piratage de contenu, qui pourrait avoir une incidence sur la croissance des abonnés ainsi que sur notre capacité à monétiser les produits et les services, et également comprimer la bande passante;
- une conjoncture économique et des conditions des marchés des capitaux défavorables, un niveau d'activité de détail et commerciale en baisse, l'incidence défavorable connexe sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci, et le volume des créances douteuses;
- les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités, y compris, en particulier, celles qui concernent l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, les codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions et les exigences relatives à l'octroi de licences de radiodiffusion et à la propriété étrangère;
- l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, notamment les réseaux, les systèmes de TI, les bureaux, les magasins et l'information de nature sensible, contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles;
- l'incapacité à optimiser les échéanciers pour le déploiement et la mise à niveau de réseaux et de systèmes de TI, à évaluer correctement les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ou à investir et à évoluer dans la bonne direction;
- l'incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse et stratégique;
- l'incapacité à créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle;
- la complexité de nos activités découlant des multiples plateformes technologiques, systèmes de facturation, canaux de vente et bases de données de commercialisation, ainsi que d'une myriade de forfaits, d'offres promotionnelles et de gammes de produits;
- l'incapacité à maintenir la performance opérationnelle optimale de nos réseaux, étant donné une augmentation importante de la demande relativement à la capacité des réseaux pour les services Internet et sans fil;
- l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de TI très performants soutenus par un cadre de gouvernance et opérationnel efficace;
- le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes qui dépasseraient nos objectifs en matière d'intensité du capital, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux;
- l'incapacité à générer les avantages escomptés de nos restructurations d'entreprises, des remplacements et des mises à niveau de systèmes, des réductions de personnel, des refontes de processus, et de l'intégration des entreprises acquises;
- les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de TI, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir et à les remplacer;
- les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite;
- notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités, mettre en œuvre de nouvelles technologies liées aux réseaux et autres, offrir de nouveaux produits et services, ainsi que respecter différentes obligations;
- les modifications à notre répertoire de fournisseurs et d'impartiteurs que nous pourrions décider d'effectuer ou que nous serions tenus d'apporter;
- l'incapacité d'assurer, par nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs conçus pour ce faire, la pleine transparence en ce qui concerne le risque lié aux fournisseurs actuels ou aux nouveaux fournisseurs;
- le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité qui concernent nos fournisseurs sont contournés;

- la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts de fabrication ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables;
- l'incapacité à attirer des employés possédant les compétences appropriées, à les fidéliser et à stimuler leur performance dans un environnement sûr;
- les interruptions de travail;
- l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée;
- l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE, que le dividende sur actions ordinaires sera majoré ou que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue;
- l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché;
- la volatilité liée à l'obligation au titre des régimes de retraite et les cotisations accrues aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi;
- des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux;
- l'incapacité à réduire les coûts ainsi que toute augmentation imprévue de coûts;
- l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses;
- un règlement défavorable des litiges, en particulier des actions collectives;
- de nouvelles modifications ou des modifications défavorables aux lois applicables et l'incapacité d'agir en amont pour ce qui est du respect de nos obligations juridiques et réglementaires;
- les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communications sans fil;
- l'incapacité à maintenir le service à la clientèle et à assurer le fonctionnement de nos réseaux en cas d'épidémies, de pandémies ou d'autres éventualités menaçantes pour la santé;
- l'incapacité à comprendre les préoccupations concernant les changements climatiques ou les attentes du public et du gouvernement pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats.

Se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion annuel 2018 de BCE pour une description plus détaillée des risques susmentionnés ainsi que d'autres risques; cette rubrique, ainsi que les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2018 de BCE mentionnées dans cette rubrique, sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 7.

De plus, se reporter également à la section 4.7, *Liquidité – Litiges*, du présent rapport de gestion et du rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE pour une mise à jour des litiges décrits dans la notice annuelle 2018 de BCE, lesquelles sections 4.7 sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 7. Se reporter également à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du présent rapport de gestion et du rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE pour une mise à jour des initiatives et des procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2018 de BCE, lesquelles rubriques 6 sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 7.

Sauf en ce qui concerne les mises à jour présentées dans la section 4.7, *Liquidité – Litiges*, dans la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, et dans la présente rubrique 7, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion, ainsi que dans la section 4.7, *Liquidité – Litiges*, et dans la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion du premier trimestre de 2019 de BCE, les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2018 de BCE demeurent essentiellement inchangés.

MISE À JOUR DE LA DESCRIPTION DES RISQUES D'ENTREPRISE GESTION FINANCIÈRE

La conjoncture économique, les règles en matière de régimes de retraite ou une gouvernance inefficace pourraient avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des régimes de retraite, notre situation de trésorerie et notre performance financière, et nous pourrions éventuellement être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

En juin 2019, nous avons déposé une mise à jour des évaluations de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en date du 31 décembre 2018, confirmant notre capitalisation prévue pour 2019, comme elle est présentée dans le rapport de gestion annuel 2018 de BCE.

8 Méthodes comptables, mesures financières et contrôles

8.1 Nos méthodes comptables

Les états financiers du T2 2019 de BCE ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB, selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 31 juillet 2019. Ces états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Principales méthodes comptables*, des états financiers consolidés de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de ce qui suit. Les états financiers du T2 2019 de BCE ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

IFRS 16

Comme il est exigé, nous avons adopté IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. Nous avons adopté IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée en vertu de laquelle les états financiers des périodes présentées antérieurement n'ont pas été retraités et continuent d'être présentés conformément à IAS 17, *Contrats de location*, comme le permettent les dispositions transitoires particulières d'IFRS 16. L'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 a été reflété comme un ajustement apporté au déficit au 1^{er} janvier 2019.

En vertu d'IAS 17, les contrats de location liés aux immobilisations corporelles ont été comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous avons obtenu la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. Tous les autres contrats de location ont été classés comme des contrats de location simple. IFRS 16 supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et exige que nous comptabilisions un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location pour tous les contrats de location, des choix et des mesures de simplification permettant certaines exceptions. Le traitement comptable des contrats de location auparavant classés comme des contrats de location-financement et le traitement comptable par le bailleur demeurent essentiellement les mêmes en vertu d'IFRS 16.

Nous avons comptabilisé les obligations locatives au 1^{er} janvier 2019 liées aux contrats de location auparavant classés comme des contrats de location simple, évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyer, au moyen de notre taux d'emprunt marginal en vigueur à cette date. Les immobilisations corporelles comprennent les actifs au titre du droit d'utilisation correspondants également comptabilisés au 1^{er} janvier 2019. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont généralement évalués à un montant égal à l'obligation locative, ajusté du montant des paiements de loyer payés d'avance ou à payer relativement au contrat de location comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2018. Dans certains cas, les actifs au titre du droit d'utilisation ont été évalués comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location. Une dotation à l'amortissement pour les actifs au titre du droit d'utilisation est comptabilisée au poste *Amortissement des immobilisations corporelles*, et des charges d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisées au poste *Charges financières* dans l'état du résultat net.

Comme le permet IFRS 16, nous avons choisi de ne pas comptabiliser les obligations locatives ni les actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, qui continueront d'être comptabilisés en charges de façon linéaire pendant toute la durée du contrat. Nous avons également appliqué certaines mesures de simplification afin de faciliter la première adoption et l'application continue d'IFRS 16:

- Habituellement, nous ne séparons pas les composantes non locatives des composantes locatives connexes. Chaque composante locative et les composantes non locatives connexes sont comptabilisées comme une seule composante locative.
- Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.
- Plutôt que d'effectuer un test de dépréciation, nous avons ajusté les actifs au titre du droit d'utilisation afin de tenir compte des provisions pour contrats de location déficitaires comptabilisées dans le bilan au 31 décembre 2018.
- Nous avons appliqué l'exemption permettant de ne pas comptabiliser d'actifs ou de passifs au titre du droit d'utilisation pour certains contrats de location dont la durée restante est de 12 mois ou moins au 1^{er} janvier 2019.
- Nous avons utilisé l'information a posteriori afin de déterminer la durée du contrat de location lorsque ce contrat était assorti d'options visant la prolongation ou la résiliation.

ADOPTION D'IFRS 16

Après l'adoption d'IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, nous avons comptabilisé des actifs au titre du droit d'utilisation de 2 257 millions \$ dans les immobilisations corporelles et des obligations locatives de 2 304 millions \$ dans la dette, ce qui a entraîné une hausse de notre déficit de 19 millions \$. Ces montants ont été comptabilisés en sus des actifs détenus en vertu des contrats de location-financement de 1 947 millions \$ et des obligations en vertu des contrats de location-financement correspondantes de 2 097 millions \$ au 31 décembre 2018, conformément à IAS 17. Par conséquent, au 1^{er} janvier 2019, le total de nos actifs au titre du droit d'utilisation et de nos obligations locatives s'est élevé à 4 204 millions \$ et à 4 401 millions \$, respectivement. Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur notre état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2019.

	DONNÉES PRÉSENTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018	INCIDENCE D'IFRS 16	AU 1 ^{ER} JANVIER 2019, APRÈS L'ADOPTION D'IFRS 16
Charges payées d'avance	244	(55)	189
Autres actifs courants	329	9	338
Immobilisations corporelles	24 844	2 257	27 101
Autres actifs non courants	847	17	864
Dettes fournisseurs et autres passifs	3 941	(10)	3 931
Dette à court terme	4 645	293	4 938
Dette à long terme	19 760	2 011	21 771
Passifs d'impôt différé	3 163	(7)	3 156
Autres passifs non courants	997	(39)	958
Déficit	(4 937)	(19)	(4 956)
Participations ne donnant pas le contrôle	326	(1)	325

Les engagements liés aux contrats de location simple de BCE s'élevaient à 1 612 millions \$ au 31 décembre 2018. L'écart entre les engagements liés aux contrats de location simple au 31 décembre 2018 et les obligations locatives de 2 304 millions \$ après l'adoption d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 s'explique principalement par une augmentation de 1 122 millions \$ liée aux options de renouvellement dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées, une hausse de 112 millions \$ découlant essentiellement de transactions non monétaires et une diminution de (542) millions \$ en raison de l'actualisation des paiements de loyer futurs, déterminée au moyen d'un taux d'emprunt marginal moyen pondéré de 3,49 % au 1^{er} janvier 2019.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES – CONTRATS DE LOCATION

La méthode comptable suivante s'applique au 1^{er} janvier 2019, après l'adoption d'IFRS 16. Avant le 1^{er} janvier 2019, nous continuions d'appliquer IAS 17, telle qu'elle est présentée dans nos états financiers consolidés annuels de 2018, comme le permettent les dispositions transitoires particulières d'IFRS 16.

Nous concluons des contrats de location liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau, aux terrains et aux bâtiments dans le cours normal des activités. Habituellement, les contrats de location sont conclus pour des périodes déterminées, mais peuvent prévoir des options d'achat, de renouvellement et de résiliation. Les contrats de location sont négociés individuellement et prévoient des modalités très variées.

Nous déterminons si un contrat comprend un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation correspondants pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, qui sont comptabilisés en charges de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location. La contrepartie d'un contrat est répartie entre les composantes locatives et non locatives en proportion de la valeur intrinsèque. Habituellement, nous comptabilisons les composantes locatives et les composantes non locatives connexes comme une seule composante locative.

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires. Les paiements de loyer inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements suivants :

- les paiements de loyer fixes (et fixes en substance), moins les incitatifs à la location;
- les paiements de loyer variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les paiements attendus au titre des garanties de valeur résiduelles et les paiements liés aux périodes couvertes par des options d'achat et des options de renouvellement dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées (ou des périodes couvertes par des options de résiliation dont on n'a pas la certitude raisonnable qu'elles seront exercées).

Les obligations locatives sont par la suite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées, un ajustement correspondant étant apporté aux actifs au titre du droit d'utilisation connexes, lorsqu'une variation d'un indice ou d'un taux entraîne la variation des paiements de loyer variables ou lorsque nous modifions notre évaluation visant à déterminer si les options d'achat, de renouvellement ou de résiliation seront exercées.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût, ce qui comprend l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, les paiements de loyer versés à la date de début ou avant celle-ci et les coûts directs initiaux. Ils sont amortis ultérieurement de façon linéaire et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs au titre du droit d'utilisation peuvent également être ajustés de manière à refléter la réévaluation des obligations locatives connexes. Si nous devenons propriétaires de l'actif loué à la fin du contrat de location ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation reflète l'exercice d'une option d'achat, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Sinon, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la première occurrence.

Les paiements de loyer variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre du droit d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans les coûts d'exploitation dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CLÉS

PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS LIÉS À L'APPLICATION D'IFRS 16

L'application d'IFRS 16 exige de BCE qu'elle formule des jugements et fasse des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre du droit d'utilisation. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous devons tenir compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). L'évaluation visant à déterminer si un contrat comprend un contrat de location exige également l'exercice du jugement. La détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives exige de faire des estimations.

8.2 Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés

La présente section décrit les mesures financières non conformes aux PCGR et les indicateurs de performance clés que nous utilisons dans ce rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus comparables.

BAIIA AJUSTÉ ET MARGE DU BAIIA AJUSTÉ

Les termes *BAIIA ajusté* et *marge du BAIIA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE. Le BAIIA ajusté des secteurs de BCE correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 4, *Information sectorielle*, des états financiers du T2 2019 de BCE. Nous définissons la marge du BAIIA ajusté comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Nous utilisons le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer la performance de nos activités, puisqu'ils reflètent leur rentabilité continue. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA ajusté pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer la performance de nos activités. Le BAIIA ajusté est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants.

Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable au BAIIA ajusté et à la marge du BAIIA ajusté. Pour remédier à cette situation, le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté.

	T2 2019	T2 2018	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018
Bénéfice net	817	755	1 608	1 464
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	39	24	63	24
Amortissement des immobilisations corporelles	888	787	1 770	1 567
Amortissement des immobilisations incorporelles	223	221	444	433
Charges financières				
Charges d'intérêts	281	246	564	486
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	15	17	31	34
Autres charges (produits)	56	88	(45)	149
Impôt sur le résultat	276	292	569	527
BAIIA ajusté	2 595	2 430	5 004	4 684
<i>Produits d'exploitation de BCE</i>	<i>5 930</i>	<i>5 786</i>	<i>11 664</i>	<i>11 376</i>
Marge du BAIIA ajusté	43,8 %	42,0 %	42,9 %	41,2 %

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET BPA AJUSTÉ

Les termes *bénéfice net ajusté* et *BPA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette et les charges pour perte de valeur, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC). Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette et des charges pour perte de valeur, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le BPA sont les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus comparables.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du BPA avec le bénéfice net ajusté, préparé sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE (BPA ajusté), respectivement.

	T2 2019		T2 2018		CUMUL ANNUEL 2019		CUMUL ANNUEL 2018	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	761	0,85	704	0,79	1 501	1,67	1 365	1,52
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	28	0,04	18	0,02	46	0,06	17	0,02
(Profits nets) pertes nettes lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(9)	(0,02)	22	0,02	(82)	(0,09)	78	0,09
Pertes nettes sur placements	53	0,06	20	0,02	57	0,06	20	0,02
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	13	0,01	13	0,01	13	0,01	13	0,01
Charges pour perte de valeur	1	–	–	–	4	–	3	–
Bénéfice net ajusté	847	0,94	777	0,86	1 539	1,71	1 496	1,66

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES ET RATIO DE DISTRIBUTION

Les termes *flux de trésorerie disponibles* et *ratio de distribution* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour payer des dividendes sur actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et la performance de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus comparable.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	T2 2019	T2 2018	CUMUL ANNUEL 2019	CUMUL ANNUEL 2018
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 093	2 057	3 609	3 553
Dépenses d'investissement	(972)	(1 056)	(1 822)	(1 987)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(37)	(35)	(63)	(68)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(12)	–	(39)	(13)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	21	28	50	46
Flux de trésorerie disponibles	1 093	994	1 735	1 531

DETTE NETTE

Le terme *dette nette* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable à la dette nette, mais celle-ci est calculée selon plusieurs catégories d'actif et de passif des états de la situation financière, comme il est présenté dans le tableau ci-dessous.

	30 JUIN 2019	31 DÉCEMBRE 2018
Dette à court terme	5 676	4 645
Dette à long terme	21 949	19 760
50 % des actions privilégiées en circulation	2 002	2 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 094)	(425)
Dette nette	28 533	25 982

RATIO DE LEVIER FINANCIER NET

Le terme *ratio de levier financier net* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des douze derniers mois.

RATIO BAIIA AJUSTÉ/CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES

Le terme *ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer la solidité financière de la société.

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes correspond au BAIIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des douze derniers mois. Les charges d'intérêts nettes correspondent aux charges d'intérêts nettes des douze derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux des flux de trésorerie, plus 50 % des dividendes déclarés sur actions privilégiées, comme il est présenté dans nos états du résultat net.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR décrites précédemment, nous utilisons un certain nombre d'indicateurs de performance clés pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS	DÉFINITION
FMU	La facturation moyenne par utilisateur (FMU) ou abonné représente le montant moyen approximatif facturé aux clients sur une base mensuelle et sert à effectuer le suivi de nos flux de facturation récurrents. La FMU combinée des services sans fil correspond à certains montants facturés aux clients divisés par le nombre moyen d'abonnés pour la période visée, et est exprimée en unité monétaire par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos abonnés. Le taux de désabonnement des services sans fil correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Unité d'abonnement	<p>Une unité d'abonnement des services sans fil se compose d'une unité génératrice de produits active (p. ex., les appareils mobiles, les tablettes ou les produits Internet sans fil), assortie d'un identificateur unique (habituellement un numéro d'identité internationale d'équipement mobile (IIEEM)), qui a accès à nos réseaux sans fil. Nous présentons les unités d'abonnement des services sans fil en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours (auparavant, 120 à 150 jours) après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé par satellite, de télé IP et/ou les SAR de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les abonnés des services Internet, de télé IP et de télé par satellite de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement. • Les abonnés des SAR de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.

8.3 Contrôles et procédures

CHANGEMENTS DANS LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2019, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence significative. L'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, exige la mise en œuvre de nouveaux systèmes et processus comptables, ce qui a modifié les contrôles internes de la société sur la comptabilisation des contrats de location. Nous continuons de revoir la conception de ces contrôles et nous ne prévoyons pas que l'adoption de la nouvelle norme en 2019 entraînera des modifications importantes à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

États financiers consolidés

États consolidés du résultat net

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS LIÉS AUX ACTIONS) (NON AUDITÉ)	NOTE	TRIMESTRES		SEMESTRES	
		2019	2018	2019	2018
Produits d'exploitation	4	5 930	5 786	11 664	11 376
Coûts d'exploitation	4,5	(3 335)	(3 356)	(6 660)	(6 692)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	(39)	(24)	(63)	(24)
Amortissement des immobilisations corporelles		(888)	(787)	(1 770)	(1 567)
Amortissement des immobilisations incorporelles		(223)	(221)	(444)	(433)
Charges financières					
Charges d'intérêts		(281)	(246)	(564)	(486)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10	(15)	(17)	(31)	(34)
Autres (charges) produits	7	(56)	(88)	45	(149)
Impôt sur le résultat		(276)	(292)	(569)	(527)
Bénéfice net		817	755	1 608	1 464
Bénéfice net attribuable aux :					
Actionnaires ordinaires		761	704	1 501	1 365
Actionnaires privilégiés		38	35	76	71
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		18	16	31	28
Bénéfice net		817	755	1 608	1 464
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	8	0,85	0,79	1,67	1,52
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		899,5	898,0	898,9	899,1

États consolidés du résultat global

POUR LES PÉRIODES CLOSÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2019	2018	2019	2018
Bénéfice net	817	755	1 608	1 464
Autres éléments (de perte globale) de bénéfice global, après impôt sur le résultat				
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net				
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (4) millions \$ et de (2) millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2019 et 2018, respectivement, ainsi que de 16 millions \$ et de (5) millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018, respectivement	10	7	(44)	14
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de 84 millions \$ et de (136) millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2019 et 2018, respectivement, ainsi que de 118 millions \$ et de (94) millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018, respectivement ⁽¹⁾	(227)	366	(320)	254
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 4 millions \$ et de (6) millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2019 et 2018, respectivement, ainsi que de 8 millions \$ et de (13) millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018, respectivement	(10)	16	(22)	35
Autres éléments (de perte globale) de bénéfice global	(227)	389	(386)	303
Total du bénéfice global	590	1 144	1 222	1 767
Total du bénéfice global attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	535	1 091	1 118	1 665
Actionnaires privilégiés	38	35	76	71
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	17	18	28	31
Total du bénéfice global	590	1 144	1 222	1 767

(1) Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 juin 2019 était de 3,0 %, comparativement à 3,3 % au 31 mars 2019 et à 3,8 % au 31 décembre 2018. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 juin 2018 était de 3,7 %, comparativement à 3,6 % au 31 mars 2018 et à 3,1 décembre 2017.

États consolidés de la situation financière

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)	NOTE	30 JUIN 2019	31 DÉCEMBRE 2018
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		719	425
Équivalents de trésorerie		375	–
Créances clients et autres débiteurs		2 978	3 006
Stocks		487	432
Actifs sur contrats		1 005	987
Coûts du contrat		387	370
Charges payées d'avance		349	244
Autres actifs courants		189	329
Total des actifs courants		6 489	5 793
Actifs non courants			
Actifs sur contrats		476	506
Coûts du contrat		350	337
Immobilisations corporelles		27 415	24 844
Immobilisations incorporelles		13 232	13 205
Actifs d'impôt différé		137	112
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises		740	798
Autres actifs non courants		700	847
Goodwill		10 674	10 658
Total des actifs non courants		53 724	51 307
Total de l'actif		60 213	57 100
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs		3 720	3 941
Passifs sur contrats		708	703
Intérêts à payer		215	196
Dividendes à payer		736	691
Passifs d'impôt exigible		287	253
Dettes à court terme		5 676	4 645
Total des passifs courants		11 342	10 429
Passifs non courants			
Passifs sur contrats		219	196
Dettes à long terme	9	21 949	19 760
Passifs d'impôt différé		3 146	3 163
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10	2 158	1 866
Autres passifs non courants		938	997
Total des passifs non courants		28 410	25 982
Total du passif		39 752	36 411
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées		4 004	4 004
Actions ordinaires	12	20 144	20 036
Surplus d'apport		1 165	1 170
Cumul des autres éléments de bénéfice global		14	90
Déficit		(5 195)	(4 937)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		20 132	20 363
Participations ne donnant pas le contrôle		329	326
Total des capitaux propres		20 461	20 689
Total du passif et des capitaux propres		60 213	57 100

États consolidés des variations des capitaux propres

POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2019 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE					TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT			
Solde au 31 décembre 2018		4 004	20 036	1 170	90	(4 937)	20 363	326	20 689
Adoption d'IFRS 16	2, 14	–	–	–	–	(19)	(19)	(1)	(20)
Solde au 1 ^{er} janvier 2019		4 004	20 036	1 170	90	(4 956)	20 344	325	20 669
Bénéfice net		–	–	–	–	1 577	1 577	31	1 608
Autres éléments de perte globale		–	–	–	(64)	(319)	(383)	(3)	(386)
Total (de la perte globale) du bénéfice global		–	–	–	(64)	1 258	1 194	28	1 222
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés		–	67	(3)	–	–	64	–	64
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés (REE)		–	40	–	–	–	40	–	40
Autre rémunération fondée sur des actions		–	1	(2)	–	4	3	–	3
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(1 501)	(1 501)	–	(1 501)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(39)	(39)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		–	–	–	(12)	–	(12)	–	(12)
Autres		–	–	–	–	–	–	15	15
Solde au 30 juin 2019		4 004	20 144	1 165	14	(5 195)	20 132	329	20 461

POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2018 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE					TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS (DE PERTE GLOBALE) DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT			
Solde au 31 décembre 2017		4 004	20 091	1 162	(17)	(4 938)	20 302	323	20 625
Adoption d'IFRS 9		–	–	–	–	(4)	(4)	–	(4)
Solde au 1 ^{er} janvier 2018		4 004	20 091	1 162	(17)	(4 942)	20 298	323	20 621
Bénéfice net		–	–	–	–	1 436	1 436	28	1 464
Autres éléments de bénéfice global		–	–	–	46	254	300	3	303
Total du bénéfice global		–	–	–	46	1 690	1 736	31	1 767
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés		–	4	–	–	–	4	–	4
Autre rémunération fondée sur des actions		–	–	(8)	–	(23)	(31)	–	(31)
Rachat d'actions ordinaires	12	–	(69)	(3)	–	(103)	(175)	–	(175)
Actions ordinaires émises pour l'acquisition d'AlarmForce Industries Inc. (AlarmForce)	3	–	1	–	–	–	1	–	1
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(1 427)	(1 427)	–	(1 427)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(3)	(3)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		–	–	–	5	–	5	–	5
Remboursement de capital lié aux participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	(6)	(6)	(35)	(41)
Autres		–	–	–	–	–	–	3	3
Solde au 30 juin 2018		4 004	20 027	1 151	34	(4 811)	20 405	319	20 724

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

POUR LES PÉRIODES CLOUSES LES 30 JUIN (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)		TRIMESTRES		SEMESTRES	
		NOTE	2019	2018	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Bénéfice net		817	755	1 608	1 464
Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	39	24	63	24
Amortissements		1 111	1 008	2 214	2 000
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	10	73	80	158	170
Charges d'intérêts nettes		273	243	551	481
Pertes sur placements	7	–	–	4	–
Impôt sur le résultat		276	292	569	527
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(70)	(74)	(151)	(161)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi		(19)	(19)	(37)	(38)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(33)	(33)	(99)	(68)
Intérêts payés		(270)	(252)	(537)	(488)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(127)	(113)	(416)	(397)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(21)	(28)	(50)	(46)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		44	174	(268)	85
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		2 093	2 057	3 609	3 553
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Dépenses d'investissement		(972)	(1 056)	(1 822)	(1 987)
Acquisitions d'entreprises	3	(50)	(21)	(50)	(244)
Cession d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	3	–	–	–	68
Acquisition de licences de spectre		–	–	–	(36)
Autres activités d'investissement		32	(20)	8	(55)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(990)	(1 097)	(1 864)	(2 254)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Augmentation des effets à payer		277	97	844	40
(Diminution) augmentation des créances clients titrisées		–	(2)	31	(2)
Émission de titres d'emprunt à long terme	9	1 405	–	1 405	1 466
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	9	(1 599)	(1 068)	(1 803)	(1 241)
Émission d'actions ordinaires		44	1	64	2
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions		(10)	(49)	(86)	(137)
Rachat d'actions ordinaires	12	–	–	–	(175)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(712)	(678)	(1 390)	(1 324)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(37)	(35)	(63)	(68)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(12)	–	(39)	(13)
Remboursement de capital lié aux participations ne donnant pas le contrôle		–	(12)	–	(41)
Autres activités de financement		(33)	(23)	(39)	(41)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(677)	(1 769)	(1 076)	(1 534)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		173	(421)	294	(188)
Trésorerie au début de la période		546	675	425	442
Trésorerie à la fin de la période		719	254	719	254
Augmentation (diminution) nette des équivalents de trésorerie		253	(388)	375	(47)
Équivalents de trésorerie au début de la période		122	524	–	183
Équivalents de trésorerie à la fin de la période		375	136	375	136

Notes annexes

Les présents états financiers consolidés intermédiaires (états financiers) doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels 2018 de BCE, qui ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 7 mars 2019.

Les présentes notes sont non auditées.

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et la *société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

Note 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de télécommunications et de médias qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros à l'échelle nationale partout au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada.

Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 31 juillet 2019. Les états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Principales méthodes comptables*, de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de ce qui est décrit ci-après et à la note 14, *Adoption d'IFRS 16*.

Les présents états financiers ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

IFRS 16

Comme il est exigé, nous avons adopté IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. Nous avons adopté IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée en vertu de laquelle les états financiers des périodes présentées antérieurement n'ont pas été retraités et continuent d'être présentés conformément à IAS 17, *Contrats de location*, comme le permettent les dispositions transitoires particulières d'IFRS 16. L'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 a été reflété comme un ajustement apporté au déficit au 1^{er} janvier 2019.

En vertu d'IAS 17, les contrats de location liés aux immobilisations corporelles ont été comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous avons obtenu la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. Tous les autres contrats de location ont été classés comme des contrats de location simple. IFRS 16 supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et exige que nous comptabilisions un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location pour tous les contrats de location, des choix et des mesures de simplification permettant certaines exceptions. Le traitement comptable des contrats de location auparavant classés comme des contrats de location-financement et le traitement comptable par le bailleur demeurent essentiellement les mêmes en vertu d'IFRS 16.

Nous avons comptabilisé les obligations locatives au 1^{er} janvier 2019 liées aux contrats de location auparavant classés comme des contrats de location simple, évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyer, au moyen de notre taux d'emprunt marginal en vigueur à cette date. Les immobilisations corporelles comprennent les actifs au titre du droit d'utilisation correspondants également comptabilisés au 1^{er} janvier 2019. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont généralement évalués à un montant égal à l'obligation locative, ajusté du montant des paiements de loyer payés d'avance ou à payer relativement au contrat de location comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2018. Dans certains cas, les actifs au titre du droit d'utilisation ont été évalués comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location. Une dotation à l'amortissement pour les actifs au titre du droit d'utilisation est comptabilisée au poste *Amortissement des immobilisations corporelles*, et des charges d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisées au poste *Charges financières* dans l'état du résultat net.

Comme le permet IFRS 16, nous avons choisi de ne pas comptabiliser les obligations locatives ni les actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, qui continueront d'être comptabilisés en charges de façon linéaire pendant toute la durée du contrat. Nous avons également appliqué certaines mesures de simplification afin de faciliter la première adoption et l'application continue d'IFRS 16 :

- Habituellement, nous ne séparons pas les composantes non locatives des composantes locatives connexes. Chaque composante locative et les composantes non locatives connexes sont comptabilisées comme une seule composante locative.
- Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.
- Plutôt que d'effectuer un test de dépréciation, nous avons ajusté les actifs au titre du droit d'utilisation afin de tenir compte des provisions pour contrats de location déficitaires comptabilisées dans le bilan au 31 décembre 2018.

- Nous avons appliqué l'exemption permettant de ne pas comptabiliser d'actifs ou de passifs au titre du droit d'utilisation pour certains contrats de location dont la durée restante est de 12 mois ou moins au 1^{er} janvier 2019.
- Nous avons utilisé l'information a posteriori afin de déterminer la durée du contrat de location lorsque ce contrat était assorti d'options visant la prolongation ou la résiliation.

Se reporter à la note 14, *Adoption d'IFRS 16*, pour obtenir plus de détails.

Note 3 Acquisitions et cessions d'entreprises

2018

ACQUISITION D'ALARMFORCE

Le 5 janvier 2018, BCE a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'AlarmForce pour une contrepartie totale de 182 millions \$, de laquelle une tranche de 181 millions \$ a été payée en trésorerie et la tranche restante de 1 million \$, par l'émission de 22 531 actions ordinaires de BCE.

Après l'acquisition d'AlarmForce, le 5 janvier 2018, BCE a vendu les comptes d'environ 39 000 clients d'AlarmForce en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan à Telus Communications Inc., pour un produit total d'environ 68 millions \$.

AlarmForce fournit à ses abonnés résidentiels et d'affaires des services de surveillance vidéo, d'intervention d'urgence personnelle et d'alarme de sécurité ainsi que d'autres services connexes. L'acquisition d'AlarmForce favorise notre expansion stratégique au sein du marché de la maison intelligente.

Dans nos états financiers consolidés, AlarmForce est incluse dans le secteur Services sur fil de Bell.

Pour le semestre clos le 30 juin 2018, les produits d'exploitation, d'un montant de 26 millions \$, et le bénéfice net, d'un montant de 2 millions \$, provenant d'AlarmForce sont compris dans les états consolidés du résultat net à partir de la date d'acquisition. Ces montants reflètent l'amortissement de certains éléments de la répartition du prix d'achat et les ajustements fiscaux connexes.

Note 4 Information sectorielle

Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Afin de refléter les changements liés à la façon dont nous gérons nos activités et nous évaluons le rendement, notre secteur Services sans fil inclut maintenant la totalité des résultats d'exploitation de La Source (Bell) Électronique inc. (La Source), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, et les périodes antérieures ont été retraitées à des fins de comparaison. Auparavant, les résultats de La Source étaient inclus dans nos secteurs Services sans fil et Services sur fil.

Les tableaux suivants résument l'information financière par secteur pour les trimestres clos les 30 juin 2019 et 2018.

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2019	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		2 175	3 018	737	–	5 930
Produits intersectoriels		14	70	105	(189)	–
Total des produits d'exploitation		2 189	3 088	842	(189)	5 930
Coûts d'exploitation	5	(1 209)	(1 727)	(588)	189	(3 335)
Bénéfice sectoriel⁽¹⁾		980	1 361	254	–	2 595
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6					(39)
Amortissements						(1 111)
Charges financières						
Charges d'intérêts						(281)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10					(15)
Autres charges	7					(56)
Impôt sur le résultat						(276)
Bénéfice net						817

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2018	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		2 107	3 002	677	–	5 786
Produits intersectoriels		14	59	114	(187)	–
Total des produits d'exploitation		2 121	3 061	791	(187)	5 786
Coûts d'exploitation	5	(1 229)	(1 728)	(586)	187	(3 356)
Bénéfice sectoriel⁽¹⁾		892	1 333	205	–	2 430
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6					(24)
Amortissements						(1 008)
Charges financières						
Charges d'intérêts						(246)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10					(17)
Autres charges	7					(88)
Impôt sur le résultat						(292)
Bénéfice net						755

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Les tableaux suivants résument l'information financière par secteur pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018.

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2019	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		4 274	6 013	1 377	–	11 664
Produits intersectoriels		27	139	210	(376)	–
Total des produits d'exploitation		4 301	6 152	1 587	(376)	11 664
Coûts d'exploitation	5	(2 416)	(3 452)	(1 168)	376	(6 660)
Bénéfice sectoriel⁽¹⁾		1 885	2 700	419	–	5 004
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6					(63)
Amortissements						(2 214)
Charges financières						
Charges d'intérêts						(564)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10					(31)
Autres produits	7					45
Impôt sur le résultat						(569)
Bénéfice net						1 608

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2018	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		4 115	5 953	1 308	–	11 376
Produits intersectoriels		27	117	232	(376)	–
Total des produits d'exploitation		4 142	6 070	1 540	(376)	11 376
Coûts d'exploitation	5	(2 439)	(3 424)	(1 205)	376	(6 692)
Bénéfice sectoriel⁽¹⁾		1 703	2 646	335	–	4 684
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6					(24)
Amortissements						(2 000)
Charges financières						
Charges d'intérêts						(486)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10					(34)
Autres charges	7					(149)
Impôt sur le résultat						(527)
Bénéfice net						1 464

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR GAMMES DE SERVICES ET DE PRODUITS

POUR LES PÉRIODES CLOSSES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2019	2018	2019	2018
Services⁽¹⁾				
Services sans fil	1 606	1 566	3 160	3 068
Services de données	1 929	1 869	3 814	3 689
Services voix	897	953	1 804	1 901
Services de médias	737	677	1 377	1 308
Autres services	62	64	121	127
Total des gammes de services	5 231	5 129	10 276	10 093
Produits⁽²⁾				
Services sans fil	569	541	1 114	1 047
Services de données	120	98	253	202
Équipements et autres	10	18	21	34
Total des gammes de produits	699	657	1 388	1 283
Total des produits d'exploitation	5 930	5 786	11 664	11 376

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

Note 5 Coûts d'exploitation

POUR LES PÉRIODES CLOSÉS LES 30 JUIN	NOTE	TRIMESTRES		SEMESTRES	
		2019	2018	2019	2018
Coûts de la main-d'œuvre					
Salaires et impôts et avantages connexes ⁽¹⁾		(1 091)	(1 093)	(2 150)	(2 153)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	10	(58)	(63)	(127)	(136)
Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽²⁾		(257)	(262)	(486)	(510)
Moins :					
Main-d'œuvre inscrite à l'actif ⁽¹⁾		271	278	515	522
Total des coûts de la main-d'œuvre		(1 135)	(1 140)	(2 248)	(2 277)
Coût des ventes ⁽¹⁾⁽³⁾		(1 713)	(1 717)	(3 458)	(3 424)
Autres coûts d'exploitation ⁽¹⁾⁽⁴⁾		(487)	(499)	(954)	(991)
Total des coûts d'exploitation		(3 335)	(3 356)	(6 660)	(6 692)

(1) Nous avons reclassé les montants de la période antérieure afin que leur présentation soit cohérente avec celle de la période considérée.

(2) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils mobiles et d'autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(4) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

POUR LES PÉRIODES CLOSÉS LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2019	2018	2019	2018
Coûts liés aux indemnités de départ	(20)	(15)	(27)	(24)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(19)	(9)	(36)	–
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(39)	(24)	(63)	(24)

COÛTS LIÉS AUX INDEMNITÉS DE DÉPART

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

COÛTS LIÉS AUX ACQUISITIONS ET AUTRES

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation et des coûts liés aux litiges, lorsque ces coûts sont importants.

Note 7 Autres (charges) produits

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	NOTE	TRIMESTRES		SEMESTRES	
		2019	2018	2019	2018
Profits nets (pertes nettes) lié(s) à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres		12	(30)	112	(107)
(Pertes) produits sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises					
Pertes sur placements ⁽¹⁾		(53)	(20)	(53)	(20)
Exploitation		(6)	(20)	5	(3)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	9	(18)	(18)	(18)	(18)
Perte de valeur d'actifs		(1)	–	(5)	(4)
Pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1)	(2)	(6)	(1)
Pertes sur placements		–	–	(4)	–
Autres		11	2	14	4
Total des autres (charges) produits		(56)	(88)	45	(149)

(1) La perte de 53 millions \$ et de 20 millions \$ en 2019 et en 2018, respectivement, représente la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. L'obligation est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte sur placements est comptabilisé en tant que profits ou pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

Note 8 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2019	2018	2019	2018
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	761	704	1 501	1 365
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,7925	0,7550	1,5850	1,5100
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)				
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	899,5	898,0	898,9	899,1
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	0,8	0,3	0,5	0,3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	900,3	898,3	899,4	899,4

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 3 379 952 au deuxième trimestre de 2019 et 6 349 240 au premier semestre de 2019, comparativement à 12 050 731 au deuxième trimestre de 2018 et au premier semestre de 2018.

Note 9 Dette

Le 13 juin 2019, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débetures à moyen terme (MTN), série M-27, à 3,25 %, dont le capital en cours s'établissait à 1 milliard \$, et qui venaient à échéance le 17 juin 2020.

Le 24 mai 2019, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débetures, série M-37, à 3,54 %, dont le capital en cours s'établissait à 400 millions \$, et qui venaient à échéance le 12 juin 2020.

Au T2 2019, nous avons inscrit des charges de 18 millions \$ liées au remboursement anticipé de la dette, qui ont été comptabilisées au poste *Autres (charges) produits* dans l'état du résultat net.

Le 13 mai 2019, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-49, à 2,75 %, dont le capital s'établit à 600 millions \$, et qui viennent à échéance le 29 janvier 2025. En outre, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets, série US-2, à 4,30 %, dont le capital s'établit à 600 millions \$ US (808 millions \$ CA), et qui viennent à échéance le 29 juillet 2049. Les billets, série US-2, ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 11, *Actifs et passifs financiers*, pour obtenir plus de détails.

Note 10 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

COÛT DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations définies (PD), des régimes de retraite à cotisations définies (CD) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE).

COMPOSANTES DU COÛT DES SERVICES RENDUS AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2019	2018	2019	2018
Régimes de retraite PD	(48)	(53)	(96)	(106)
Régimes de retraite CD	(25)	(24)	(59)	(57)
AAPE	–	(1)	(1)	(2)
Moins :				
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	15	15	29	29
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, inclus dans les coûts d'exploitation	(58)	(63)	(127)	(136)
Autres coûts comptabilisés dans les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	–	–	–	(4)
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(58)	(63)	(127)	(140)

COMPOSANTES DES CHARGES FINANCIÈRES AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2019	2018	2019	2018
Régimes de retraite PD	(5)	(5)	(10)	(11)
AAPE	(10)	(12)	(21)	(23)
Total des intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(15)	(17)	(31)	(34)

Note 11 Actifs et passifs financiers

JUSTE VALEUR

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	30 JUIN 2019		31 DÉCEMBRE 2018	
		VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et autres passifs non courants	35	35	61	61
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et autres passifs non courants	82	86	108	112
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	18 105	20 361	18 188	19 178
Contrats de location-financement ⁽¹⁾	Dettes à court terme et dette à long terme	–	–	2 097	2 304

(1) Depuis l'adoption d'IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, il n'est plus nécessaire de présenter des informations sur la juste valeur à l'égard des contrats de location.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF (DU PASSIF)	JUSTE VALEUR		
			PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIFIÉS ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) ⁽¹⁾	DONNÉES D'ENTRÉE NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) ⁽²⁾
30 juin 2019					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées	Autres actifs non courants	121	1	–	120
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(73)	–	(73)	–
Passif financier lié à Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE) ⁽³⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	56	1	126	(71)
31 décembre 2018					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées	Autres actifs non courants	110	1	–	109
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	181	–	181	–
Passif financier lié à MLSE ⁽³⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	43	–	114	(71)

(1) Données observables sur le marché telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres (charges) produits dans les états du résultat net. L'option peut être exercée depuis 2017.

RISQUE DE CHANGE

Nous utilisons des contrats à terme, des options et des swaps de devises et de taux d'intérêt variables pour gérer le risque de change lié aux acquisitions et aux ventes prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.

L'incidence d'une dépréciation (d'une appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait une perte (un profit) de 8 millions \$ (2 millions \$) comptabilisé(e) en résultat net au 30 juin 2019 et un profit (une perte) de 186 millions \$ (174 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments du résultat global* au 30 juin 2019, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une dépréciation (d'une appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin serait un profit (une perte) de 3 millions \$ comptabilisé(e) au poste *Autres éléments du résultat global* au 30 juin 2019, toutes les autres variables restant constantes.

Au T2 2019, nous avons conclu un swap de devises et de taux d'intérêt, dont le montant notionnel s'élevait à 600 millions \$ US (808 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets, série US-2, venant à échéance en 2049. Se reporter à la note 9, *Dettes*, pour obtenir plus de détails.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 30 juin 2019.

TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANT À RECEVOIR	MONNAIE DE VENTE	MONTANT À PAYER	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Flux de trésorerie	\$ US	2 960	\$ CA	3 942	2019	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	419	\$ CA	520	2019	Transactions prévues
Flux de trésorerie	PHP	892	\$ CA	22	2019	Transactions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	762	\$ CA	991	2020	Transactions prévues
Flux de trésorerie	PHP	932	\$ CA	23	2020	Transactions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	40	\$ CA	50	2021	Transactions prévues
Économique	\$ US	60	\$ CA	77	2019	Transactions prévues
Économique – options de vente	\$ US	45	\$ CA	56	2019	Transactions prévues
Économique – options de vente	\$ US	81	\$ CA	101	2020	Transactions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	48	\$ CA	60	2020	Transactions prévues

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une diminution (augmentation) de 36 millions \$ du bénéfice net au 30 juin 2019.

RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DU COURS DE L'ACTION

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et du risque lié aux fluctuations du cours de l'action relatif à un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 30 juin 2019 était un actif de 30 millions \$.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 30 juin 2019 serait un profit (une perte) de 38 millions \$ comptabilisé(e) en résultat net, toutes les autres variables restant constantes.

Note 12 Capital social

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT (OPRA) DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Au T1 2018, BCE a racheté et annulé 3 085 697 actions ordinaires, pour un coût total de 175 millions \$ dans le cadre d'une OPRA dans le cours normal des activités. De ce coût total, 69 millions \$ représentaient le capital déclaré et 3 millions \$ représentaient la diminution du surplus d'apport attribuable à ces actions ordinaires. Le montant résiduel de 103 millions \$ a été imputé au déficit.

Note 13 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les états du résultat net à titre de coûts d'exploitation.

POUR LES PÉRIODES CLOSSES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2019	2018	2019	2018
REE	(8)	(7)	(15)	(14)
Unités d'actions restreintes (UAR) et unités d'actions liées au rendement (UALR)	(11)	(11)	(31)	(30)
Autres ⁽¹⁾	(2)	(2)	(6)	(6)
Total des paiements fondés sur des actions	(21)	(20)	(52)	(50)

(1) Ces données comprennent un régime d'actions différées, les unités d'actions différées (UAD) et les options sur actions.

Les tableaux suivants présentent un résumé de la variation du nombre d'actions émises en vertu du REE et du nombre d'UAR, d'UALR, d'UAD et d'options sur actions pour la période close le 30 juin 2019.

REE

	NOMBRE D'ACTIONNAIRES ÉMIS EN VERTU DU REE
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis au 1 ^{er} janvier 2019	1 120 426
Cotisations ⁽¹⁾	312 010
Dividendes crédités	29 297
Droits acquis	(269 118)
Frappées de déchéance	(77 008)
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis au 30 juin 2019	1 115 607

(1) La juste valeur moyenne pondérée des actions visées par les cotisations au cours du semestre clos le 30 juin 2019 était de 59 \$.

UAR/UALR

	NOMBRE D'UAR/UALR
En cours au 1 ^{er} janvier 2019	2 812 697
Attribuées ⁽¹⁾	970 519
Dividendes crédités	75 916
Réglées	(908 461)
Frappées de déchéance	(41 829)
En cours au 30 juin 2019	2 908 842

(1) La juste valeur moyenne pondérée des actions visées par les cotisations au cours du semestre clos le 30 juin 2019 était de 58 \$.

UAD

	NOMBRE D'UAD
En cours au 1 ^{er} janvier 2019	4 391 997
Émises ⁽¹⁾	62 371
Règlement des UAR/UALR	146 960
Dividendes crédités	119 313
Réglées	(121 040)
En cours au 30 juin 2019	4 599 601

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAD émises au cours du semestre clos le 30 juin 2019 était de 58 \$.

OPTIONS SUR ACTIONS

	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2019	14 072 332	56
Attribuées	3 343 317	58
Exercées ⁽¹⁾	(1 212 974)	53
Frappées de déchéance	(33 613)	58
En cours au 30 juin 2019	16 169 062	57
Exercibles au 30 juin 2019	5 994 529	55

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action pour les options exercées au cours du semestre clos le 30 juin 2019 était de 60 \$.

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE D'ÉVALUATION DES OPTIONS SUR ACTIONS

La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques des régimes d'intéressement fondé sur des actions, comme la période d'acquisition des droits. Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation.

	2019
Juste valeur moyenne pondérée par option attribuée	2,34 \$
Prix moyen pondéré de l'action	58 \$
Prix d'exercice moyen pondéré	58 \$
Croissance du dividende attendue	5 %
Volatilité attendue	14 %
Taux d'intérêt sans risque	2 %
Durée attendue (en années)	4

Il est présumé que la croissance du dividende attendue est de même mesure que la stratégie de croissance du dividende de BCE. La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique du cours de l'action de BCE. Le taux d'intérêt sans risque utilisé correspond au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution ayant une durée égale à la durée attendue des options.

Note 14 Adoption d'IFRS 16

Après l'adoption d'IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, nous avons comptabilisé des actifs au titre du droit d'utilisation de 2 257 millions \$ dans les immobilisations corporelles et des obligations locatives de 2 304 millions \$ dans la dette, ce qui a entraîné une hausse de notre déficit de 19 millions \$. Ces montants ont été comptabilisés en sus des actifs détenus en vertu des contrats de location-financement de 1 947 millions \$ et des obligations en vertu des contrats de location-financement correspondantes de 2 097 millions \$ au 31 décembre 2018, conformément à IAS 17. Par conséquent, au 1^{er} janvier 2019, le total de nos actifs au titre du droit d'utilisation et de nos obligations locatives s'est élevé à 4 204 millions \$ et à 4 401 millions \$, respectivement. Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur notre état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2019.

	DONNÉES PRÉSENTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018	INCIDENCE D'IFRS 16	AU 1 ^{er} JANVIER 2019, APRÈS L'ADOPTION D'IFRS 16
Charges payées d'avance	244	(55)	189
Autres actifs courants	329	9	338
Immobilisations corporelles	24 844	2 257	27 101
Autres actifs non courants	847	17	864
Dettes fournisseurs et autres passifs	3 941	(10)	3 931
Dette à court terme	4 645	293	4 938
Dette à long terme	19 760	2 011	21 771
Passifs d'impôt différé	3 163	(7)	3 156
Autres passifs non courants	997	(39)	958
Déficit	(4 937)	(19)	(4 956)
Participations ne donnant pas le contrôle	326	(1)	325

Les engagements liés aux contrats de location simple de BCE s'élevaient à 1 612 millions \$ au 31 décembre 2018. L'écart entre les engagements liés aux contrats de location simple au 31 décembre 2018 et les obligations locatives de 2 304 millions \$ après l'adoption d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 s'explique principalement par une augmentation de 1 122 millions \$ liée aux options de renouvellement dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées, une hausse de 112 millions \$ découlant essentiellement de transactions non monétaires et une diminution de (542) millions \$ en raison de l'actualisation des paiements de loyer futurs, déterminée au moyen d'un taux d'emprunt marginal moyen pondéré de 3,49 % au 1^{er} janvier 2019.

MÉTHODES COMPTABLES DE 2018 MISES À JOUR POUR TENIR COMPTE D'IFRS 16

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES – CONTRATS DE LOCATION

La méthode comptable suivante s'applique au 1^{er} janvier 2019, après l'adoption d'IFRS 16. Avant le 1^{er} janvier 2019, nous continuons d'appliquer IAS 17, telle qu'elle est présentée dans nos états financiers consolidés annuels de 2018, comme le permettent les dispositions transitoires particulières d'IFRS 16.

Nous concluons des contrats de location liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau, aux terrains et aux bâtiments dans le cours normal des activités. Habituellement, les contrats de location sont conclus pour des périodes déterminées mais peuvent prévoir des options d'achat, de renouvellement et de résiliation. Les contrats de location sont négociés individuellement et prévoient des modalités très variées.

Nous déterminons si un contrat comprend un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation correspondants pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, qui sont comptabilisés en charges de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location. La contrepartie d'un contrat est répartie entre les composantes locatives et non locatives en proportion de la valeur intrinsèque. Habituellement, nous comptabilisons les composantes locatives et les composantes non locatives connexes comme une seule composante locative.

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires. Les paiements de loyer inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements suivants :

- les paiements de loyer fixes (et fixes en substance), moins les incitatifs à la location;
- les paiements de loyer variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les paiements attendus au titre des garanties de valeur résiduelles et les paiements liés aux périodes couvertes par des options d'achat et des options de renouvellement dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées (ou des périodes couvertes par des options de résiliation dont on n'a pas la certitude raisonnable qu'elles seront exercées).

Les obligations locatives sont par la suite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées, un ajustement correspondant étant apporté aux actifs au titre du droit d'utilisation connexes, lorsqu'une variation d'un indice ou d'un taux entraîne la variation des paiements de loyer variables ou lorsque nous modifions notre évaluation visant à déterminer si les options d'achat, de renouvellement ou de résiliation seront exercées.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût, ce qui comprend l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, les paiements de loyer versés à la date de début ou avant celle-ci et les coûts directs initiaux. Ils sont amortis ultérieurement de façon linéaire et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs au titre du droit d'utilisation peuvent également être ajustés de manière à refléter la réévaluation des obligations locatives connexes. Si nous devenons propriétaires de l'actif loué à la fin du contrat de location ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation reflète l'exercice d'une option d'achat, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Sinon, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la première occurrence.

Les paiements de loyer variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre du droit d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans les coûts d'exploitation dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CLÉS

PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS LIÉS À L'APPLICATION D'IFRS 16

L'application d'IFRS 16 exige de BCE qu'elle formule des jugements et fasse des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre du droit d'utilisation. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous devons tenir compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). L'évaluation visant à déterminer si un contrat comprend un contrat de location exige également l'exercice du jugement. La détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives exige de faire des estimations.

Ce document a été déposé par BCE Inc. auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. On peut également le trouver sur le site Web de BCE Inc., à BCE.ca, sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov, et se le procurer auprès de :

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Édifice A, 8^e étage

1, carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun (Québec) H3E 3B3

courriel : relations.investisseurs@bce.ca

tél. : 1-800-339-6353

télec. : 514-786-3970

BCE.ca

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du présent document, contactez les Relations avec les investisseurs.

For an English copy of this document, please contact Investor Relations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD) de BCE Inc., le virement automatique des dividendes, l'élimination des envois multiples ou l'envoi de rapports trimestriels, veuillez communiquer avec :

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE AST (CANADA)

1, Toronto Street, Suite 1200

Toronto, Ontario M5C 2V6

tél. : 416 682-3861 ou 1 800 561-0934

télec. : 514 985-8843 ou 1 888 249-6189

courriel : bce@astfinancial.com

bce.ca